SOUS LA BANNIÈRE

DE VATICAN II A WOJTYLA

Supplément au n° 8 de Novembre-Décembre 1986

Ubi abundat mendacium, superabundat Veritas

La vérité est l'origine de la grâce (1), et le mensonge celle du péché (2). L'affirmation de Saint Paul (3) enclot donc celle, fort opportunément consolante, en laquelle les sévères mises au point, publiées par Monsieur J.P. Bontemps, se trouvent récapitulées : là où abonde le mensonge, là surabonde la Vérité. C'est ce que nous nous proposons de montrer, concernant la question controversée, à savoir celle du Magistère ordinaire universel quant à l'infaillibilité. Afin d'y procéder, nous rappellerons d'abord [I] quel est le fondement à la fois naturel et divinement révélé, de cette victorieuse transcendance qui est propre à la vérité. Nous indiquerons ensuite une analogie [II], de laquelle nous dégagerons, en termes généraux [III] : d'une part [3a], une donnée élémentaire concernant la nature même du Magistère ; d'autre part [IIIb], quel est le rapport existant entre le Magistère ordinaire universel et le Magistère extraordinaire solennel. Il sera alors aisé de mettre en évidence [IV] quelle est la viciosité originelle de la doctrine éconnienne, considérée d'abord en sa première formulation maintenant désavouée [IVa], ensuite en sa seconde formulation affectée de la même viciosité [IVb]. Il sera aussi rendu évident qu'il existe, au sein de l'erreur elle-même, une certaine cohérence qui y est le sceau irréfragable de la Vérité [V].

[I] La Vérité vainc toujours, par la durée d'Éternité, l'erreur qui, par le mensonge, vise en vain à l'occulter.

L'expérience le prouve, dans la mesure où il est possible de la prolonger. Mais, mieux encore que prouver il n'est que d'accueillir ce qui est révélé : aussi bien en général (4), qu'à l'égard même du Verbe incarné (5).

Il est donc certain que la Vérité finit toujours par triompher, par et pour elle-même, et en faveur [dans ce monde ou dans l'autre] de ceux qui en témoignent *usque ad mortem* (6).

COMMENT triomphe-t-elle ? C'est par *l'ordre* même qui est inhérent à sa communication : ordre qui procède à partir de l'en-haut vers l'en bas. C'est-à-dire que la vérité est effectivement communiquée, ou au contraire subvertie en ce qui lui est opposé, selon que l'ordre véritable [de l'en-haut vers l'en-bas] de la communication est, ou n'est pas respecté. C'est ce qui résulte de trois considérants que nous allons développer succesivement, savoir : a) La Vérité triomphe, parce qu'elle demeure elle-même, si la communication en est *faite absolument* à partir de l'en-haut ; b) la Vérité est effectivement communiquée, si la communication en est *normée* à partir de l'en-haut ; c) La Vérité est violée, si la communication en est *normée* à partir de l'en-bas.

a) La Vérité triomphe en tant qu'elle procède à partir de l'en-haut.

Le Christ, Lui le Verbe de Dieu (7), vient d'en-haut (8). Aussi affirme-t-Il de Lui-même qu'étant la Vérité (9), Il vient et Il est d'en-haut, très particulièrement en tant qu'Il est la Vérité (10). Le Christ est également d'en-haut en tant qu'Il témoigne de la Vérité. Si en effet Il peut témoigner de Lui-Même, c'est *parce que* le Père témoigne avec lui (11) : quant à l'acte même du témoignage (12), quant à l'origine de témoignage (13), quant à l'objet de témoignage (14). De plus, par ce Témoignage rendu à Soi-Même et à la Vérité, le Christ a vaincu le monde (15), le mensonge et le péché. "Vainqueur", Il s'est acquis un nouveau titre à communiquer la Vérité (16).

Or, le Christ-Chef imprime, en chacun de ceux qui croient en lui, le sceau de sa propre ontologie : "Et erunt omnes docibiles Dei (17)". Le Christ institue donc la Foi, dont Il est l'Auteur et le Consommateur (18), comme étant uniment communication de la Vérité (19) et "victoire sur le monde (20)". La Vérité telle que la communique la Foi, c'est donc celle-là qui est Victoire par nature, Vérité par nature, Victoire PARCE QU'ELLE EST D'EN-HAUT, et parce qu'elle est révélée, c'est-à-dire subtanciellement communiquée (21) telle qu'elle est en réalité.

b) La Vérité est effectivement communiquée, si la communication en est *normée* à partir de l'en-Haut.

"Au commencement est le Verbe... Tout a été fait par Lui... Ce qui a été fait, en Lui est Vie. Et la Vie est la Lumière des hommes (22)". La Vie est lumière, puisque toute chose en tant qu'elle est Vie est dans son principe qui est le Verbe, et parce que le principe d'une chose est la seule lumière qui vraiment l'éclaire. Et comme le Verbe est Vérité (2). la Lumière est la Vérité Se communiquant, la Vie est primordialement la Vérité en l'acte où elle est participée et communiquée.

Cette convertibilité entre la Vie, la Lumière et la Vérité, a pour antitype celle qui la parodie, entre la mort, les ténèbres et le mensonge, lequel est l'erreur faite péché. La cohérence inscrite jusque dans l'erreur consiste en ceci : Ce qui s'écarte de la vérité porte, dans l'ultime conséquence, la même déviation qui est à l'origine. En sorte qu'il n'est possible de retrouver la vérité, que par une reconversion *absolue* au principe dont on s'était écarté. En cela consiste l'irrévocable condamnation du mensonge (23), et le virginal triomphe de la Vérité.

La religion de l'homme doctrinalement prônée et spectaculairement proclamée par Mgr Wojtyla, est l'amplification systématique de la déviation enclose dans Vatican II. Cette déviation consiste à inverser l'ordination véritable, inhérente à la dualité des points de vue qui sont, pour la

créature, inéluctable : "Vous autres, vous êtes d'en-bas ; moi je suis d'en-haut. Vous autre, vous êtes de ce monde, moi je ne suis pas de ce monde (24)". La créature étant d'en-bas, elle ne peut, en lumière naturelle, voir toute chose, et même l'en-haut, qu'à *partir* de l'en-bas. Mais, la Foi consistant à "voir avec l'œil de Dieu", le croyant peut et droit, par grâce et en épousant le jugement de Dieu (25), juger de toutes choses et même de l'en-bas, en fonction de l'en-haut.

Et comme la lumière naturelle demeure, néanmoins, quand à la perception de l'être, immanente à celle de la Foi (26), il s'ensuit, au sein même de l'*intellectus fidei*, de délicates interférences entre la lumière infuse de la Foi, et la lumière naturelle de l'intelligence ; et, par conséquent entre les deux points de vue qu'elles impèrent respectivement : celui de la Foi, qui vise même l'en-bas à partir de l'en-haut ; celui de la raison qui n'avise l'en-haut qu'à partir de l'en-bas.

Toute question doit, pour le croyant *in via*, être examinée à l'un et à l'autre point de vue. Et si quelque désaccord se manifeste provisoirement (27) entre les conclusions qui leur correpondent respectivement, c'est évidemment, *pour le croyant*, le point de vue de la Foi qui doit normer celui de la raison. Admettre en fait l'inverse, revient quoi qu'on en veuille, indirectement mais inéluctablement, à admettre que l'en-haut serait normé par l'en-bas.

c) La Vérité est subvertie en ce qui lui est opposé, si la communication en est *normée* à partir de l'en-bas.

Tout ce qui précède va tellement "de soi", que l'énoncer fait figure d'outrecuidance et de complication. Cependant, le "test" Vatican II le confirme, Satan est fort habile. C'est en ne précisant pas le point de vue auquel on se place, *en mixtant entre eux* subtilement des points de vue qui en réalité sont opposés, qu'on réussit au mieux [ou au plus mal !] à faire passer une vérité diminuée comme étant LA Vérité ; c'est-à-dire, en définitive à faire passer le faux ["ceci est TOUTE la Vérité"], pour le vrai ["ceci est seulement une partie de la vérité, et n'est pas TOUTE la vérité"].

Tous les gauchissements introduits par Vatican II découlent de ce satanique subterfuge. Certains de ces gauchissements sont des *erreurs* ; et il serait aisé de détecter, en chacune, la même origine qui est commune à toutes, à savoir : telle question a été "décidée", en accordant en définitive la préséance au point de vue de la raison [de l'en-bas vers l'en-haut], sur celui de la Foi [de l'en-haut vers l'en-bas]. Mais ne nous attardons pas à préciser ce que le lecteur, s'il est intéressé, découvrira par lui-même, en exerçant d'ailleurs, et non sans fruit, l'instinct de la très sainte Foi (28). Nous n'avons rappelé ce qui précède, que pour mettre en évidence la cohérence de l'erreur, en vue d'en mieux préserver les âmes de bonne volonté.

Nous observerons en effet [IV,V.], que cette même subverssion latente qui consiste à inverser l'ordination véritable entre deux points de vue formels, subversion qui est à l'origine de toutes les erreurs de Vatican II spectaculairement diffusées par la pantomine wojtylienne, cette subversion ou cette inversion donc, elle se retrouve *exactement la même*, en tout ce qui prétend soutenir, solidairement évidemment, et Vatican II et Wojtyla.

Tel est en particulier le cas du mouvement éconnien, et de son distingué théoricien : Monseigneur Lefebvre couvrant de son "autorité", la doctrine par *Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais* élaborée. Cette doctrine comporte jusqu'à présent, en ce qui concerne le Magistère ordinaire universel, deux formulations, que, par commodité, nous désignerons respectivement par A et B. La formulation A a provoqué la protestation de Monsieur Bontemps, ci-dessus relatée (29). Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais dans sa réponse à Monsieur Bontemps : premièrement, reconnait que A, est erronée deuxièmement propose B. Monsieur Bontemps dans sa réponse à la réponse, montre que B est erronée, en réfutant l'argument qui, formellement, est censé établir B. Notre propos est de montrer que, radicalement, B enclot *exactement la même ereur* que A, celle de subversion-inversion subtilement introduite dans l'ordination véritable qui existe entre le point de vue de la Foi [de l'en-haut vers l'en-bas], et le point de vue de la raison [de l'en-bas vers l'en-haut].

Cela étant rappelé quant aux principes fondamentaux, et quant au schéma de leur application, nous allons exposer brièvement l'essentiel, en survolant toute technicité, demeurant d'ailleurs à la disposition des lecteurs qui, intéréssés, désireraient plus ample information.

Une analogie familière fondera l'argument que nous avons à développer, et en guidera l'exposé.

[II] Une analogie par laquelle la nature est l'exercice de l'autorité se trouvent éclairés.

Voici une famille. De nombreux enfants, déjà grands, vivent en bonne harmonie sous la vigilante mouvance de leurs vénérés parents. [Exemple, hélas anachronique ! mais NON UTOPIQUE]. Un différent surgit. Il s'agit d'adopter un adolescent de mauvaise vie, pou le sauver de la perdition : œuvre de miséricorde certes, mais non exempte de très graves inconvénients pour le groupe familial. Quelques uns des enfants sont opposés à ce projet ; et ils le manifestent de manières diverses : de l'allergie maussade à la protestation violente. Les motifs qui inspirent cette résistance sont eux-mêmes fort divers : désintéressement sincère au service du bien familial ; égoïsme étroit étranger à la charité. Les parents passent outre et ils adoptent LÉGALEMENT l'adolescent. Les enfants contestataires, autant qu'ils le peuvent, désertent le foyer ; et même certains contestent l'autorité parentale et en demandent la déchéance.

Émoi, discussions, confrontations parmi les "sympatisants" de la famille, voire les gyrovagues friands d'actualité. Deux camps, francs. Mais il y a également la nuée turbulente et inssaisisable des "conciliateurs", instruments sataniques au service de la confusion et de la discorde.

Ils tiennent aux enfants opposant les propos que voici. "Pourquoi quitter vos parents ? C'est folie. Vous croyez que vos parents ont adopté ce garnement. Or il n'en est rien. NEQUAQUAM. Pour que cette adoption eût été "valable" (30) et pour qu'elle le demeure, il eût fallu que VOUS les enfants [les allergiques silencieux], VOUS en eûssiez été TOUJOURS d'accord ; il eût fallu également que VOUS les enfants [les protestataires violents], VOUS n'eûssiez pas protesté. Or, VOUS avez protesté, VOTRE désacord VOUS l'avez manifesté. DONC l'adoption n'est pas "valable". DONC retournez chez vos parents. VOUS, les filles surtout, devez il est vrai supporter un dangereux indésirable : mais, que voulez-vous, sa présence n'est pas "valable", mais, elle est légale et par conséquent inéluctable ! "Sacrifiez-vous. Embrassez-vous. Ça arrangera tout".

Faut-il expliquer la parabole ?(31)

Les "parents" représentent l'actuelle "Église officielle", wojtylienne : laquelle est en état de schisme capital (32). L'"adolescent indésirable" typifie les hérésies contenues dans Vatican II, la liberté religieuse notamment. Les "enfants" contestataires sont ceux qui appartiennent *certai-*

nement à l'Église [militante], ce qui suppose de professer ouvertement (33) n'être pas soumis à Mgr Wojtyla, attendu que celui-ci n'est pas en acte le Vicaire de Jésus-christ. Les "conciliateurs" sont : Monseigneur Marcel Lefebvre, les Éconniens, et Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais, leur distingué théoricien. L'exhortation aux enfants, aux "doux" et puis aux "durs", correspond, selon ses deux valences respectivement, aux deux formulations doctrinales di-dessus désignées [Ic] par A et B, et par Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais élaborées.

[III] La nature du Magistère, et celle du rapport qui existe entre les deux formes ordinaire et extraordinaire.

Il est, en tout ordre, des principes primitifs, tellement connus *per se*, qu'on néglige en fait de s'y reporter, au risque de s'écarter gravement de la vérité. C'est ce qui a lieu, nous l'allons voir, pour la question de l'"autorité" ; celle-ci étant considérée, soit en général (a), soit selon ses modalités (b).

a) La structure de l'"autorité", c'est-à-dire du pouvoir en tant que celui-ci est exercé.

aa) La structure de l'"autorité", montrée par l'analogie de proportionalité.

Revenons à l'apologue décrit au paragraphe II. La perfidie des astucieux conciliateurs consiste à confondre entre eux deux rapports qui, par nature, sont différents. Le projet d'adoption : d'une part, procède des parents qui ont le POUVOIR de le réaliser ; d'autre part, est proposé aux enfants qui, s'ils ont droit de regard sinon de véto, ont en définitive le DEVOIR de l'accepter... à moins que, dans une lumière plus haute, ils estiment devoir se séparer de leurs parents. Et il est évident que le second rapport, celui que soutiennent les enfants avec le projet, est sub-ordonné au premier rapport, celui que le projet soutient avec les parents : *parceque* et *comme* les enfants sont sub-ordonnés aux parents.

La satanique astuce du "conciliateur" consiste à avoir l'air de fonder la portée du premier rapport sur celle du second. C'est tout simplement nier la nature, et partant l'existence même de l'"autorité". Puisqu'en effet, *en réalité* c'est par le premier rapport que subsiste le second, prétendre faire dépendre le premier du second, c'est annihiler tout fondement et partant l'existence même de l'autorité.

Voici une autre formulation, plus abstraite mais plus précise, de la même doctrine.

Appelons : "chef", celui qui a le pouvoir d'exercer l'"autorité" ; et "sujet", celui qui est soumis à l'"autorité". Appelons : "ordination (34)" toute détermination émanant du "chef", et conformément à laquelle doit s'exercer la soumission du "sujet". Toute ordination est, *en droit, elle-même ordonnée au bien commun ;* elle n'est fondée et ne subsiste qu'à cette condition.

Cela étant, l'"ordination" soutient deux rapport, l'un avec le "chef", l'autre avec le "sujet" ; mais, concrètement ces deux rapports ne peuvent être considérés que solidairement. Le point essentiel est le suivant. La soumission [ou obéissance], due par le "sujet" et exigible par le "chef" est ; 1) à la personne du chef ; 2) conformément à l'"ordination".

Conformément à l'"ordination". Cela exclut de la part du chef, l'arbitraire que favorise le volontarisme ; car l'"ordination" est elle-même ordonnée au bien commun, lui-même fondé sur l'ordre de nature.

A la personne du "chef". Cela exclut que le "sujet" s'érige en interprète du bien commun, et ne pratique la soumission qu'à l'égard du bien commun tel qu'il le conçoit.

On retrouve ainsi par voie analytique, en examinant quelle est la nature de l'obéissance, la même conclusion. Étant considérés les deux rapports que soutient l'"ordination", d'une part avec le "chef", d'autre part avec le "sujet", c'est le second rapport qui est sub-ordonné au premier. Prétendre, par quelque sbterfuge que ce soit, faire dépendre le premier rapport du second, le "chef" du "sujet", l'"en-haut" de l'"bas", c'est annihiler, quant à l'essence et quant à la réalité, tout pouvoir et toute "autorité".

ab) La "structure de l'"autorité", telle qu'elle est réalisée dans le Magistère ecclésial.

Il résulte donc de la nature même du "pouvoir-autorité", une importante vérité, laquelle d'ailleurs, primordialement, est révélée.

Les ordinations du Magistère ecclésial, qui exemplifient pour ainsi dire la nature même du "Pouvoir-autorité", subsistent et "sont irréformable, *ex sese*, [c'est à dire par elles-mêmes, en tant qu'ordinations procédant de l'"autorité"], et non en vertu du consentement l'Église (35)"

En d'autres termes, l'infaillibilitéappartient à l'affirmation de la Vérité, en vertu de l'Autorité qui affirme [au nom de Dieu], et non par référence à l'Église enseignée qui doit adhérer à la Vérité. Cette opposition tient à *l'infaillibilité comme telle ;* elle vaut donc pour tout le Magistère infaillible, soit sous la forme solenelle, soit sous la forme ordinaire universelle (36). Le pouvoir (37), l'"autorité", l'infaillibilité, ne peuvent venir que d'en Haut, ne peuvent que procéder de l'en-haut vers l'en-bas. Que le lecteur nous pardonne de tant insister. Ce sont précisément ces données *élémentaires* qui, nous devrons l'observer [IV,V] sont oubliées, parodiées, désarticulées, annihilées.

b) La structure de l'"autorité" est immanente, et est donc la même, en chacune des modalités que revêt l'"autorité".

L'essence [d'une chose], ses parties et leurs rapports, sont les mêmes dans tous les "étants" que mesure cette même essence ; et ils demeurent les mêmes dans l'étant qui est sujet au développement, de la conception à l'achèvement. La personne humaine comporte, par essence, âme et corps. C'est toujours vrai, de toutes les personnes humaines comme de chacune.

Là ou il y a "pouvoir exercé", c'est-à-dire "autorité", là il y a subordination du rapport "sujet-ordination", au rapport : "ordination-chef" ; et cela, en la manière ci-dessus [a] expliquée. C'est ce qu'il est aisé d'observer dans le cas concret ci-dessus [II] allégué [ba], en vue de le mieux éclairer pour le Magistère ecclésial considéré en ses modalités [bb].

ba) L'"autorité" conserve la même structure, en chacune des phases qu'inspire la réalisation du projet.

a') Les trois phases du projet:

Le projet est celui ci-dessus [II] décrit : celui que conçoit une famille d'adopter un adolescent malheureux, mais vicieux. Le murissement de ce projet comporte trois phases, cette ternarité découlant simplement de l'"inertie" qui est inhérente à tout collectif humain.

La première phase consiste en des entretiens particuliers : chaque membre du groupe fait part de ses impressions et desiderata aux autres membres avec qui il est en affinité, et aux parents qui doivent êtres informés. Bien qu'ils aient fait part de ce projet dont ils ont l'initiative, les parents n'en ont pas encore précisé les modalités. Eu égard à l'ensemble de la famille, le projet est à l'ÉTAT IMPLICITE.

La deuxième phase, qui achève la première, est la déclaration en acte que les parents doivent faire du projet. Toutes les modalltés en sont précisées : l'adolescent est introduit au foyer. Le projet est à l'ÉTAT EXPLICITE.

Enfin, le projet étant réalisé, il doit être comme tel, admis par tous ; en ce sens il est à l'état DEFINITIF. A cet effet, deux clauses doivent êtres réalisées. D'une part, les parents doivent faire légaliser l'adoption. D'autre part, ceux des enfants qui refusent l'adoption ne peuvent que se séparer des parents qui ont *en droit* qualité pour l'imposer, et dont ils peuvent demander qu'ils soient déchus de ce droit dont ils ont abusé.

b') L' *enchaînement* de ces trois phases donne lieu aux deux observation que voici.

1) *La structure de l'"autorité" demeure la même en chacune des trois aas.* Explicitement : Ce rapport que soutiennent les enfants avec le projet, est *toujours subordonné* au rapport que soutient le projet avec les parents.

En *l'état implicite* [du projet], ce sont les parents qui suscitent et récapitulent les entretiens. En *l'état explicite*, ce sont les parents qui, avec ceux des enfants qui les suivent, précisent et réalisent le projet. En *l'état définitif*, la structure de l'"autorité" se trouve légalement et *positivement* confirmée, eu égard aux enfants qui suivent les parents, tandis que ceux des enfants qui demandent la déchéance parentale, font pratiquement la preuve de ceci : l'"autorité" est annihilée, plutôt que d'aliéner la structure qui lui est propre : cela confirme, *négativement*, quelle est la structure de l'"autorité".

2) *La structure de l'"autorité" se trouve, à posteriori, confirmée.*

Et cela par les modifications que subissent au cours des trois phases, chacun des deux rapports dont l'unité constitue précisément la structure de l'"autorité".

La nature d'une chose est, en général, au mieux manifestée, par le changement dont cette chose peut se trouver affectée. C'est en l'occurence ce qui a lieu. Le projet présentant trois états, il y a, entre eux, deux changements : la *déclaration*, entre l'état implicite et l'état explicite ; la *définition*, entre l'état explicite et l'état définitif. Quelles sont, en chacun de ces deux changements, les modifications subies par chacun des deux rapports qu'intègre la structure de l'"autorité", c'est ce qu'il convient de préciser.

Premier changement. Le projet passe de l'état implicite à l'état explicite, par la déclaration émanant des parents qui sont l'"autorité", et également de ceux des enfants qui admettent le projet et suivent les parents.

Le rapport que soutient le projet avec l'"autorité" est évidemment modifié. Le projet passe "de puissance à acte" ; et c'est de l'"autorité" [parents et enfants consentants] qu'il tient cette actuation. ET PAR CONSÉQUENT est également et nécessairement modifié le second rapport qui est subordonné au premier. Le projet qui, AVANT la déclaration, était objet de libre discussion, APRÈS, NE L'EST PLUS. APRÈS, chacun des enfants doit choisir : soit *pour* le projet *avec* les parents, soit *contre* le projet et *contre* les parents.

Le premier changement met donc en évidence *positivement* la subordination du secont rapport au premier. Si celui-ci [du projet, aux parents ; de l'ordination au chef] change, celui-là [des enfants, au projet ; du sujet à l'ordination], *nécessairement* change également.

Deuxième changement. Le projet passe de l'état explicite à l'état définitif, en vertu d'une procédure juridique qui confirme la déclaration des parents.

Le rapport que soutient le projet avec l'"autorité", N'EST PAS MODIFIÉ PAR CE CHANGEMENT. Ce qui est modifié, ce sont, on va le dire, les conséquences [sociales] qu'entraîne le projet ; mais non le projet en lui-même, ni le rapport qu'il soutient avec l'"autorité" qui l'a "déclarée". Par contre, le rapport que soutiennent les enfants avec le projet [le sujet avec l'ordination] est modifié. Les enfants ont à porter les conséquences du choix qu'ils ont fait au moment où le projet a été déclaré. Ceux des enfants qui ont choisi : pour le projet, avec les parents, ont à supporter la présence de l'adolescent adopté ; ceux qui ont choisi, contre le projet et contre les parents [contre l'ordination et contre le chef], doivent se séparer, et demander la déchéance parentale.

Le second changement met en évidence *négativement* la subordination du second rapport [des enfants, au projet ; du sujet, à l'ordination], au premier rapport [du projet, au parents ; de l'ordination, au chef]. Si B est subordonné à A, B peut changer bien que A ne change pas. Tandis que l'inverse n'est pas vrai ; c'est-à-dire que, si A change, B qui lui est subordonné change également. Et comme, en l'occurence, on observe que dans le passage de l'état explicite à l'état définitif, le second rapport change, et non le premier, c'est bien le second qui est subordonné au premier. Cela confirme donc, *négativement*, ce en quoi consiste la structure de l'"autorité".

bb) Le magistère infaillible comporte deux modalités, dont chacune est rigoureusement conforme à la structure de l'"autorité".

a') On le montre par l'analogie de proportionalité. Il suffit en effet de reprendre le développement du paragraphe précédent [ba], lequel se réfère lui-même à l'apologue de l'adoption [II]. Cependant, dans ce paragraphe-ci, et en lui seul, nous modifions la portée de l'apologue.

En voici la raison. Notre but est de répondre aux Éconiens qui considèrent l'exercice du "Magistère" dans l'"Église" en état de schisme capital. Il convient donc de prendre comme base d'analogie un acte vicié. Aussi avons-nous proposé, au titre de "projet", l'adoption d'un indésirable. Mais il est impossible de comprendre comment l'exercice du Magistère est faussé dans l'"Église en état de schisme", si on ne rappelle quelle est l'économie du Magistère dans l'Église "en ordre".

Nous reprenons donc le même apologue [II], mais nous donnons aux différents termes les portées appropriées que voici. La famille, c'est l'Église enseignée ; les parents, ou L'"autorité", c'est le Magistère ; le projet [maintenu et réalisé], c'est l'intégration de l'Assomption ou Dépôt révélé. Il suffit alors d'introduire cette transposition dans le développement [ba], pour comprendre, à partir d'un cas concret éminent, comment le Magistère infaillible s'exerce TOUJOURS conformément à la structure même de l'"autorité", et NON *selon les critères fantaisistes imaginés par les Eco-niens aux abois.* Nous laissons au lecteur le soin de faire, phrase par phrase, cette transposition dont voici l'essentiel.

b') Un cas éminent de développement doctrinal : celui

dont la définition de l'Assomption fut l'aboutissement triomphal.

De Saint Ephrem au IIe siècle (38), à Pie XII (39) le premier novembre 1950, dix-huit siècles de réflexion ecclésiale, laborieuse et priante

Le dogme de l'Assomption est passé par les trois "états", ci-dessus [ba a'] décrits pour le "projet" : implicite, explicite, définitif. *Etat définitif*, de par l'acte de Pie XII qui a DEFINI. *Etat implicite*, dès l'origine de l'Église (40). Quant à *l'état explicite* réalisé par l'Autorité qui a DÉCLARÉ, état consacré et perdurant dans l'état définitif, il est impossible d'en assigner une date-origine précise attendu que cette date-origine n'a pas été la même en tous les points de la chrétienté (41). Mais ce qui importe, au point de vue formel auquel nous nous plaçons, est ceci. Où que ce soit, dans l'Église, l'état explicite a précédé d'au moins cinq siècles l'état définitif. C'est-à-dire qu'*avant* l'intervention du Magistère solennel [en la personne de Pie XII], l'Assomption a été, des siècles durant, enseignée *infailliblement*, théoriquement et pratiquement, par le Magistère ordinaire universel [Évêques résidant dans toute la chrétienté, en communion avec le Pape].

L'existence, pour le Magistère infaillible, de deux modalités, se trouve donc, *quant au fait*, éminement confirmée.

c') La confirmation de l'affirmation (bb) par le développement doctrinal (b') est également montrée *quant au comment*.

Cette confirmation "quant au comment" consiste en ceci. Se retrouvent pour le développement doctrinal dans l'enchaînement de ses trois phases, et de leurs rapports, sous la mouvance du Saint Esprit et du Magistère, les normes même qui sont inhérentes à la nature de l'"autorité", normes dont nous avons ci-dessus [ba b'] observé la monstration dans le déploiement du "projet".

Il suffit de transposer : le premier rapport [R1], est celui que soutient l'article révélé avec le Magistère, analogue à celui que soutient le projet avec les parents, ou [en termes généraux] l'"ordination" avec le "chef" ; le second rapport [R2] est celui que soutient l'Église enseignée avec l'article révélé, analogue à celui que soutiennent les enfants avec le projet, ou [en termes généraux] le "sujet" avec l'"ordination". Cela étant, ce qui précède [ba b'], par analogie, éclaire ce qui suit et qui d'ailleurs est obvie.

Premièrement : le rapport étant supposé R2 est toujours subordonné au rapport R1.

En effet, étant supposée faite la *déclaration* qui a constitué la doctrine de l'Assomption en son état *explicite*, toujours et AVANT même la définition faite par Pie XII, les fidèles ont cru à l'Assomption PARCE QUE *celle-ci était déclarée*, c'est-à-dire présentée par le Magistère [ordinaire universel] comme étant révélée. Et il serait faux d'affirmer qu'AVANT la définition faite par Pie XII, les fidèles ont continué de croire à l'Assomption, PARCE QU'on y avait cru toujours et partout.

Autrement dit, le second rapport [R2] ne subsiste et ne peut subsister qu'en étant subordonné au rapport [R1] ; car c'est celui-ci [R1], et *non celui-là* [R2], qui est intégré au motif formel de la Foi (42). La subordination de [R2] à [R1] a été rendue manifeste par l'analogie du "projet" : nous risquerions, en cherchant à l'expliquer davantage, de voiler l'évidence par le discours.

Deuxièmement, la subordination de R2 à R1 se trouve manifestée par les *changements* d'état que subit la doctrine au cours du temps.

Etant en effet respecté le mode de signifier ci-dessus adopté (43), ladite subordination est montrée :

1) *positivement par la déclaration.*

Par la déclaration en effet, l'Assomption est devenue une vérité connue avec certitude comme étant révélée ; alors qu'en son état implicite, elle présentait seulement une très haute probabilité. Or, *dans l'ordre théorétique*, c'est un abîme qui sépare le "certain" de ce qui ne l'est pas. La *déclaration* constitue donc un *changement essentiel* pour le rapport R1, et pour la doctrine qui, d'implicite, devient explicite, c'est-à-dire explicitement formulée, en tant qu'elle est révélée.

De ce changement *essentiel* pour R1, RÉSULTE un changement *non moins essentiel* pour R2. Avant la déclaration, l'Assomption était, pour le fidèle, objet de la curiosité sainte qu'inspire la charité théologale ; après la déclaration, ET MÊME AVANT la définition (44), l'Assomption est, pour le fidèle, objet de foi divine et catholique.

Ainsi, si R1 change, R2 change nécessairement : c'est R2 qui est subordonné à R1 et non inversement ; et cela, même lorsque R2 change nécessairement : c'est R2 qui est subordonné à R1, et non *inversement* ; et cela, même lorsque s'exerce *seulement* le Magistère ordinaire universel, *et non* le Magistère solennel.

2) *négativement par la définition.*

D'une part en effet, la définition NE MODIFIE PAS le rapport R1, ni l'état de la doctrine considérée en elle-même. Déjà déclarée comme étant divinement révélée, et cela par le Magistère ordinaire universel, l'Assomption a conservé cette même qualité lorsque Pie XII l'a confirmée. Il n'y a pas de "plus ou moins", ni dans le fait d'appartenir (45) au dépot révélé, *ni* dans la certitude (45) de cette appartenance. *Est, non : tertium non datur.* A ce point de vue *objectif*, celui de la doctrine considérée en elle-même, et de son appartenance au dépôt révélé, la définition *ne peut donc rien "ajouter"* à la déclaration ; et parconséquent, R1 demeure, *après* la définition, ce qu'il était *avant*.

Par contre, l'acte même de la définition modifie le rapport R2, celui que soutient l'Église *enseignée* avec l'article nouvellement défini, et non plus seulement déclaré. Si en effet le fidèle qui refuse d'adhérer à un article *seulement déclaré* [et non défini] commet un péché contre la foi, c'est au for interne (46). Tandis que si l'article est *défini*, le même refus entraîne l'hérésie au for externe : c'est-à-dire, après avertissement la qualification officielle, dans l'Église, d'"hérésie formelle", laquelle entraîne *ipso facto* l'excommunication (47).

L'acte de la définition a donc pour effet de *modifier R2, sans modifier R1.* Cela suffit à confirmer, décisivement, que R1 ne peut pas être subordonné à R2 ; et donc à confirmer, négativement, que c'est R2 qui, au point de vue formel de la Foi, est subordonné à R1.

Et ce fait s'explique comme suit. Etant distingués, au sein de l'Église, les trois pouvoirs : sacral, magistériel, juridictionnel, la déclaration et la définition *sont a parité quant à l'exercice du pouvoir magistériel ;* tandis que la seconde manifeste, mieux que la première, l'absoluité de la juridiction dont jouit le Pontife romain surtout membre de l'Église militante (48). Refuser la définition promulguée par le chef c'est s'opposer au chef, c'est donc se couper de la communion ecclésiale dont le chef, dans le Chef, fonde l'unité.

d'. Conclusion de ce paragraphe bb.

Observer le déploiement ecclésial du dogme de l'Assomption, fonde donc par induction la conclusion que

voici. Le Magistère infaillible, aussi bien ordinaire et universel, qu'extraodinaire et solennel, s'exerce *toujours* d'une manière rigoureusement conforme à la structure de l'"autorité". Le rapport R2, que soutient l'Église enseignée avec l'article révélé, est *toujours* subordonné au rapport R1 que soutient l'article révélé avec le Magistère instrument de la divine Autorité. Il serait contradictoire, parce que contraire à la nature même de l'"autorité", qu'il y eût, au point de vue formel de la révélation, une quelconque subordination de R1 à R2. Imaginer une telle subordination, ce serait ériger celui qui a à croire, EN NORME de ce qu'il doit croire : pétition de principe, et absurdité.

Le lecteur est fondé à se demander où nous en voulons venir, en lui imposant le rappel de si évidentes vérités ? Tout simplement à observer que la doctrine éconienne les a ignorées, et qu'elle s'obstine à les bafouer.

IV. La viciosité originelle de la doctrine éconienne.

La doctrine éconienne a été forgée de toutes pièces, *en vue* de pouvoir affirmer une erreur, à savoir : Monseigneur Wojtyla est, en acte, le vicaire de Jésus-Christ. La dite doctrine comporte donc certainement des erreurs. Nous laissons de côté dans ce paragraphe IV, la viciosité fondamentale, qui ressortit au point de vue de la cause finale. Que Monseigneur Wojtyla soit vraiment Pape, c'est pour le moins une question pour quiconque observe sans passion ; le lefebvrisme se condamne en refusant à priori que ce puisse même être une question.

[On peut, il est vrai, chercher à prouver qu'une assertion hypothétique est vraie. C'est un procédé très fécond pour découvrir quelle est la vérité. encore faut-il ne pas se laisser prendre au jeu, qui est fort dangereux. Le sujet, polarisé par la conclusion [fausse] qu'il "faut" prouver, est dans un état de quête à l'égard des arguments inéluctablement fallacieux ; ce qui peut tenir en suspens l'exercice du jugement, et puis induire à reporter sur des erreurs utilisées en vue de conclure, la qualification "vrai" qu'on attribue a priori [et donc illégitimement si on le fait absolument] à la conclusion.

Nous laissons donc de côté dans ce paragraphe, tout ce qui ressortit à ce point de vue de la cause finale, et nous plaçons à celui de la cause formelle. Quoi qu'il en soit du but qui inspire la doctrine d'Écone, c'est telle qu'elle est qu'*il faut*, pour le bien de l'Église et pour l'honneur de la vérité, la juger. Nous disons : "il faut", parce que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, reconnaissant une erreur, tombe dans une seconde forme, pire que la première, de la MÊME erreur. C'est ce que va rendre manifeste la confrontation, avec les principes que nous venons d'exposer [I, II, III], de chacune des deux formulations éconiennes, la première étant maintenant désavouée.

a) La viciosité de la doctrine éconienne considérée en sa première formulation, maintenant désavouée.

Ce qui est désavoué, ne faut-il pas l'oublier ? Oui, si ce sont les personnes qu'il s'agit de juger. Mais, nous le répétons, c'est la DOCTRINE [nocive, empoisonnée] qu'il faut EXORCISER. Il suffit pour cela, mais IL FAUT, en faire apparaître l'ordonancement interne, et *ipso facto* le caractère vicié.

"On ne peut affirmer, sans commettre une erreur dans la foi, qu'une erreur puisse se glisser dans le magistère ordinaire et universel de l'Église. Et si Fideliter n° 46 a exprimé cette idée erronée, assurément il a eu tort".

On doit (29) rendre hommage à la loyauté et au courage dont fait preuve Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, en répondant ainsi à Monsieur Bontemps. Cependant, s'il faut, en justice, reconnaître l'erreur, il est instructif pour tous et donc opportun, d'en dévoiler la genèse, et partant l'origine.

aa) L'origine de l'erreur éconnienne. La confusion entre la cause et l'effet, entre le critèreproposé par Saint Vincent de Lérins et le Magistère Ordinaire Universel.

Nous nous bornons à un très bref rappel. Dans sa quinzième leçon de catéchisme, le R.P. Antoine Vigouroux (49) aborde la question de l'infaillibilité. "Les pasteurs et docteurs authentiques de l'Église, c'est-à-dire les évêques en communion avec le Pontife Romain, ne sont infaillibles, comme nous venons de le dire, que quand ils se font la voix de la Tradition, en exposant fidèlement le dépôt révélé ; mais ils sont faillibles s'ils s'engagent dans des doctrines nouvelles, oubliant le commandement de Saint Paul à Timothée : "O Timothée, garde le dépôt, évitant les nouveautés profanes ?" (op. cit. p. 22). Ainsi, selon Vigouroux, le Magistère ordinaire universel [Evêques en communion avec le Pontife Romain] serait infaillible PARCE QUE, et POUR AUTANT QUE ce qu'affirme ledit Magistère est conforme à la Tradition. Or, EN RÉALITÉ, la Tradition est infailliblement porteuse de Vérité, PARCE QU'elle s'élabore sous la mouvance et sous le contrôle permanents du Magistère ordinaire universel *qui est infaillible par l'institution divine.* Vigouroux prend la conséquence pour la cause, et la cause pour la conséquence. C'est le parfait SOPHISME.

Ce sophisme a malheureusement été *repris et orchestré*, à la faveur de la surestime systhématiquement accordée à tout ce qui émanait d'Écone(50). Et il a, si l'on peut dire, culminé, dans la prestigieuse [et abérrante !] formulation qui a beaucoup contribué à l'accréditer. La certitude de l'enseignement donné par le Magistère ordinaire universel se réduirait, d'après le R.P. Vigouroux, au célèbre critère de Saint Vincent de Lérins. "Nous devons tenir ce qui a été cru partout, toujours et par tous". Or on peut certes admettre ce critère, mais à la condition d'observer qu'il est une condition SUFFISANTE A POSTERIORI, mais NON dutout NECESSAIRE, qui, si elle est réalisée pour telle doctrine, *confirme* que cette doctrine est vraie [parce qu'elle a été révélée]. Tandis que la déclaration émanant du Magistère ordinaire universel est une condition NECESSAIRE A PRIORI, et d'ailleurs suffisante a posteriori, pour que telle doctrine soit révélée (51).

On voit ainsi quelle est la genèse de la confusion [et puis de l'erreur] commise par l'école Vigouroux. Le critère lérinien, et la déclaration du Magistère ordinaire universel sont, chacun respectivement une *condition suffisante a posteriori* qui manifestent avec certitude le caractère révélé et vrai de telle doctrine. Mais, EN OUTRE, le Magistère ordinaire universel, et LUI SEUL [ou, évidemment, le Magistère solennel], est une *condition nécessaire a priori.* Identifier le Magistère universel au critère lérinien, c'est tout simplement l'annihiler.

A ce jeu d'ailleurs, il est possible que le "Magistère ordinaire universel", [à la Vigouroux], comporte des erreurs. Il en est ainsi, lorsque telle doctrine, révélée et vraie, n'a pas été crue [dans l'Église] par tous, partout, toujours. Alors, le critère lérinien ne s'applique pas à cette doctrine. En sorte que si l'on pose, *fallacieusement comme le fait Vigouroux*, que le Magistère ordinaire universel C'EST le critère lérinien, on doit affirmer que l'errance observée en fait pour celui-ci, appartient également à celui-là. La possibilité d'errer, que Vigouroux attribue au Magistère ordinaire universel, est l'effet d'un mirage fallacieux : lequel consiste à identifier arbitrairement et indûment le Magistère ordinaire universel avec le critère lérinien.

Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais désavoue enfin la ruineuse *hérésie* qui, depuis dix ans, en dépit de toutes les protestations, a été enseignée au séminaire d'Écone, diffusée, imposée, innoculée à des milliers de fidèles, dans tous les prieurés et écoles tenus par la Fraternité Saint Pie X. DEO GRATIAS ! [*pour le désaveu !*]

On désire cependant, pour la Justice, pour la Vérité, pour l'apaisement des âmes troublées et désemparées :

que, **premièrement**, le désaveu s'étende exlicitement au comment, c'est-à-dire à la confusion qui est à l'origine de l'hérésie, et pas seulement *au fait* de l'hérésie :

que, **deuxièmement**, le désaveu de l'hérésie et la proclamation de la Vérité, soient faits *par Monseigneur Lefebvre lui-même*. Il s'est servi de son autorité [morale seulement, mais en fait considérable], pour tromper et induire des milliers de fidèles en hérésie. Il a, en stricte justice devant Dieu, le triple devoir : de reconnaître le délit, de proclamer la Vérité, et de condamner l'hérésie.

ab) L'origine de l'erreur éconienne est manifestée par l'analogie de proportionnalité.

On peut, en se référant à ce qui précède [2, 3], situer dans une perspective générale l'errance d'Écone.

Que le lecteur veuille bien se reporter au paragraphe 2.

Monseigneur Lefebvre, et Vigouroux, en substituant le canon lérinien au Magistère ordinaire universel, jouent, quoi qu'ils en veuillent, le rôle du conciliateur à l'égard des [enfants] contestataires doux. Le concilateur prétend faire accroire aux enfants contestataires que la décision parentale est nulle, PARCE QU'elle n'a pas été acceptée, dans la famille : "partout, toujours et par tous", c'est-à-dire par tous les enfants. Vigouroux a réussi à faire accroire aux Michel, Martin, etc, qui sont des contestataires radicalement conformistes [envers Wojtyla !] que le Décret sur la liberté religieuse N'EST PAS un acte du Magistère ordinaire universel, PARCE QUE la doctrine y affirmée n'a pas été tenue "partout, toujours et par tous". En sorte que [le lecteur voudra bien lire avec beaucoup d'attention] : Le contestataire [Tissier de Mallerais, Michel, Martin], *en contestant, par le fait même de contester* [la liberté religieuse], rend invalide l'acte [affirmation de la liberté religieuse] qui eût été compromettant pour l'autorité, qui eût annihilé l'autorité, s'il avait été valide. L'"autorité", malgré un tei acte, grâce à Tissier de Mallerais, Michel, Martin etc, demeure donc EN DROIT l'"autorité" ; elle peut donc *en droit* viser à imposer en *fait* ce qui précisément fait *légitimement* l'objet de la contestation. Les esprits non prévenus estimeront à bon droit qu'un argument aussi tordu ne peut émaner que de Satan. Or, le triomphe de Satan, ce n'est pas seulement l'argument ; ce triomphe c'est d'avoir réussi à faire *que le dit argument soit signé Lefebvre*, et qu'il jouisse *donc* de la plus haute cote à la bourse de l'opinion... qui, il est vrai, est celle de Satan.

L'erreur originelle, irrémédiable, consiste à subvertir la structure de l'"autorité", à y poser comme étant subordonné ce qui est premier, ce à quoi le reste est subordonné. Répétons succintement ce qui a été ci-dessus [IIIa] précisé. Le rapport de l'"ordination" au "chef" est PREMIER. Le rapport du "sujet" à l'"ordination" est SECOND. Le second rapport est subordonné au premier, parce qu'il est fondé sur le premier. Et les modifications que peut subir le second rapport à un point de vue accidentel, ne peuvent entraîner aucune modification du premier au point de vue essentiel, celui de la subordination du second rapport au premier. Contrevenir, comme le fait Vigouroux, à ces évidences, est une contradiction privée de sens dans l'ordre intelligible, et de portée quand à la RÉALITÉ. C'est ce que nous venons d'observer (IVa), pour la première formulation, maintenant désavouée, de la thèse éconienne ; elle concerne l'essence même de l'"autorité" et du Magistère, la subordination, par essence, du second rapport au premier. Nous allons maintenant (IVb) observer la même errance à propos de la seconde formulation de la thèse éconienne, laquelle fait état d'une impensable et impossible altération, qui découlerait *dans le premier* rapport *à partir du second*.

b) La viciosité de la doctrine éconienne considérée en sa seconde formulation.

ba) Rappel de cette seconde formulation.

"Mais [ce "mais" renvoie à la première partie de la réponse, dans laquelle Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais reconnaît que le Magistère ordinaire universel est infaillible] il reste vrai que Vatican II ne fut pas infaillible, du moins sur la liberté religieuse entre autres."

Il faut à tout prix, prouver cette non-infaillibilité. L'abbé reconnaît avoir échoué en jouant le rôle de conciliateur avec les enfants contestataires doux ; il reprend le même jeu, avec les *violents...* sans plus de succès nous l'allons constater. L'argument comprend deux syllogismes. Monsieur Bontemps a largement répondu au premier (52).

Le second syllogisme est comme suit. 1) Le Magistère ordinaire universel n'a pas la capacité de trancher infailliblement les questions controversées. Seul le peut, le Magistère extraodinaire.

2) "Or la liberté religieuse, bien que, *en droit*, elle soit une question tranchée, et très probablement infailliblement, par *Quanta cura*, et de manière négative, était *de fait*, à la veille du concile, une question controversée par les progressistes".

3) "Donc Vatican II, qui relevait seulement du Magistère ordinaire universel (52), était incapable de se prononcer infailliblement, de par son autorité propre, sur la liberté religieuse. Il pouvait tout au plus répéter la condamnation antérieure... sans rien ajouter à l'autorité de *Quanta cura*. Ce fut le contraire qui arriva... ; mais ce document ne pouvait qu'être dépourvu d'infaillibilité".

bb) L'inanité de ce second syllogisme apparaît de multiples façons.

a) *Par référence à l'"apologue" [paragraphe II].*

La décision prise par les parents, l'"ordination" portée par le "chef", n'est aucunement infirmée en raison du rapport que les enfants ont avec cette décision, les "sujets" avec cette "ordination" : ni par le manque de persuasion des doux, ni par la protestation des violents. Nous ne croyons pas utile de répéter au sujet de ceux-ci ce que nous avons dit ci-dessus au sujet de ceux-là : protester conformément à la justice, confirmerait en droit le chef qui impose en fait l'injustice !

b') *Par une conséquence manifestement absurde qu'entraînerait ce syllogisme s'il était vrai.*

L'existence de Dieu n'a pas été définie par le Magistère solennel. Si donc [le syllogisme étant supposé vrai], les "progressistes" d'après Vatican III, réuni sous l'autorité d'un Jean-Paul III, contestent l'existence de Dieu, et si ce Vatican III affirme que Dieu n'existe pas, le Vigouroux de ce temps-là expliquera aux fidèles héberlués [s'il en reste] que ce Vatican III n'avait pas à être infaillible sur ce point, qu'il est DONC un vrai concile, et DONC que ce Jean-Paul III est certes un "mauvais Pape", mais enfin LE vrai Pape !

c') *Par le contenu des propositions énoncées.*

Qui sont ces "progressistes", qui interviennent dans la mineure du syllogisme ? Font-ils partie de l'Église ? NON. Car à supposer qu'ils en fissent partie, leur comportement entraîne pour eux l'anathème, c'est-à-dire la forme solenelle de l'excommunication (53). "Loin [en effet] est d'être la même, la condition de ceux qui, par le don céleste de la foi catholique, ont adhéré à la vérité, et la condition de ceux qui, conduits par des opinions humaines, suivent une fausse religion ; ceux qui ont reçu la foi sous le magistère de l'Église ne peuvent jamais invoquer une juste cause pour changer ou pour révoquer la foi en doute"(54). La question de la liberté religieuse ayant été tranchée négativement et infailliblement par *Quanta cura*, les "progressistes" qui en font une question controversée sont excomuniés avec anathème, et donc hors l'Église.

Or tous les dogmes de l'Église ont été et sont contestés par *ceux qui sont hors l'Église*. Réfuter les contestants relève tout simplement de l'apologétique. L'intervention du Magistère, soit ordinaire, soit même extraordinaire, peut-être utile, *pour confirmer les fidèles* si ceux-ci sont troublés *dans l'exercice de la Foi* par leur confrontation avec ceux qui sont hors l'Église. Nous disons bien : "pour confirmer LES FIDÈLES dans l'exercice de la Foi" ; et non pas : "pour dialoguer avec les contestataires qui sont HORS L'ÉGLISE".

Il faut ici dénoncer la confusion que recouvre le mot "controversé", corrélative de celle que masque mal le mot "progressiste".

Nous venons de voir qu'en vertu même de la doctrine de l'Église (54), les personnes que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais désigne sous le nom de "progressistes", sont, en réalités, des excommuniés par anathème qui sont HORS L'ÉGLISE. Or, *être dans l'Église, même si on y est "Progressiste", et être hors l'Église,* sont deux choses non pas seulement différentes, mais *contradictoires entre elles :* chacune EXCLUT l'autre. Or quoi qu'il en soit des motivations, le fait est là, catastrophique et indéniable : Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais les prend l'une pour l'autre.

Et, corrélativement et fort malheureusemnt, le mot : "controverse" donne lieu à la même méprise. Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais renvoie à une intervention de Monseigneur d'Avanzo (55), qui a contribué à préparer les schémas de Vatican I. Or, Monseigneur d'Avanzo décrit la vie concrète de l'Église ; il observe que "des vérités enseignées par le Magistère ordinaire, et même déjà définies [par le Magistère extraordinaire] sont [parfois] combattues [impugnentur], et ramenées à l'aulne de l'hérésie [ad haeresiam retorqueantur]". Alors, il est opportun, voire nécessaire, que le Magistère intervienne. Mais Monseigneur d'Avanzo se garde bien de désigner cette intervention par le mot : "controverse", que lui prête "candidement" Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais. "Controverse" consignifie : égalité de principe, entre les participants (56). Le Magistère n'entre nullement en "controverse" avec des personnes qui dégradent et subvertissent la vérité révélée en hérésie ; et qui, par le fait même, sont *hors l'Église*. Le Magistère rappelle, ou précise quelle est la Vérité (57), en sorte que les fidèles croient et soient sauvés. Et donc, écrire que : "La liberté religieuse... était *de fait*, à la veille du concile, une question controversée par les progressistes, qui alléguaient contre la doctrine traditionnelle...", relève de l'astuce satanique, ou, nous voulons le croire, de la candeur invincible.

Quoi qu'il en soit, il faut dénoncer l'équivoque introduite par le mot "controverse". *Dans la majeure* du second syllogisme, "controverse" [si on tient à employer ce mot] désigne en réalité les discussions qui peuvent avoir lieu A L'INTERIEUR DE L'ÉGLISE, s'il s'agit, soit de *préciser, [déclarer ou définir]* une doctrine, soit d'en faire un exposé qui soit hors portée des critiques formulées par les ennemis de l'Église. Dans l'un et l'autre cas, l'intervention du Magistère extraordinaire peut-être utile, voire nécessaire ; mais elle s'adresse aux CROYANTS. Dans la mineure du même second syllogisme au contraire, "controverse" désigne en réalité, nous venons de le montrer (début de ce paragraphe c'), l'affrontement qui paraît se produire entre le Magistère de l'Église, et des personnes qui sont HORS L'ÉGLISE. Or, nous le répétons, IN DIRECTO, le Magistère n'intervient pas [pour ou] contre ces personnes ; le Magistère intervient DIRECTEMENT au sujet des *conséquences* qui résultent, *pour l'Église et pour les fidèles, pour le Dépôt de la Foi,* de l'action menée par ceux qui sont hors l'Église. Le Magistère, si l'on peut dire, opère DIRECTEMENT INTRA MUROS, INTRA ECCLESIAM. C'est un abus de langage, une *équivoque*, que de faire endosser au Magistère les vicissitudes d'une opération qui, directement et expressément, est EXTRA ECCLESIAM.

On voit donc que le mot "controverse" désigne en fait, respectivement dans la majeure et dans la mineure du second syllogisme, des choses qui, *dans la réalité* sont différentes. Monseigneur d'Avanzo eût été bien surpris, et même scandalisé, de l'utilisation [frauduleuse en fait, sinon d'intention] que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais se permet de faire de son intervention.

Le second syllogisme, correct au point de vue VERBAL *est privé de toute portée réelle,* attendu que le *medium* de la preuve, savoir la notion de "question controversée", est ÉQUIVOQUE, dans la majeure et dans la mineure, eu égard au domaine de la réalité.

d') *Par les principes qui sont présupposés.*

L'équivoque, celle-là même que nous venons de détecter (c'), inhérente au second syllogisme, affecte, plus profondément, les principes même sur lesquels ce syllogisme est *apparemment* fondé.

Nous avons observé que les "progressistes" ci-dessus évoqués, étaient en réalité, *avant* le concile, l'Autorité existant en acte *dans l'Église*, excommuniés et *hors l'Église* (58). Tel est le fait, remontons à la cause.

Lesdits "progressistes", précise Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, "alléguaient, contre la doctrineaditionnelle, 'un changement du contexte historique' et 'un développement homogène de la doctrine de l'Église'. Or, quoiqu'il en soit des motifs allégués, c'est, selon Vatican I (54), le FAIT MÊME de rechercher une raison qui justifierait de suspendre l'assentiment de Foi antécédemment exercé, c'est ce FAIT qui met hors l'Église. "Jamais il ne peut y avoir de juste cause pour modifier la foi ou la révoquer en doute" (59) "Si quelqu'un dit que les catholiques peuvent avoir une juste cause pour suspendre l'assentiment et révoquer en doute la foi reçue sous le magistère de l'Église, qu'il soit anathème"(60). Nous répétons, à dessein, ces formules si importantes. L'errance du fidèle qui allègue des raisons pour suspendre l'assentiment de foi, n'est que *materialiter*, en telle ou telle des raison assignées ; elle est a *priori et formaliter* dans l'acte même de les avoir recherchées. Que cette extrême rigueur soit suprême Sagesse, c'est ce que met excellement en lumière le cas concret qui précisément nous occupe, celui de la liberté religieuse.

Nous avons, en effet observé que "le droit à la liberté religieuse" est CONVERTIBLE (61) avec une hypothèse non explicitée, tenue pour vraie bien que fausse en réalité. Cette hypothèse, la voici : *"Toutes les religions sont à parité"* ; ou, équivalemment : *"La religion catholique, fondée par Jésus-Christ, n'est pas LA religion révélée"*

Cela étant, revenons au second [prétendu] syllogisme élaboré par Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais. En tout syllogisme comme tel, c'est-à-dire comme preuve, l'essentiel est le *medium* : et plus précisément, l'UNITÉ du *medium*, laquelle est le fondement même de la preuve. Si, en dépit de l'apparence verbale, le *medium*, en réalité, est *double*, c'est-à-dire si le *medium* a deux acceptions différentes, l'une dans la majeure, l'autre dans la mineure, alors, il n'y a ni preuve ni syllogisme.

Or, le *medium* du second syllogisme est : "la question controversée". Voyons donc quelle en est l'acception dans les prémisses du syllogisme proposé.

Dans la majeure, la locution "questions controversées" se réfère *d'une manière abusive d'ailleurs (62)* à l'intervention de Monseigneur d'Avanzo préparant les schémas de Vatican I. Or, qu'il s'agisse de déclarer ou de définir la Vérité révélée, ou bien de condamner les hérésies qui lui sont opposées, toutes ces démarches sont accomplies, par des personnes qui voient, en la religion catholique fondée par Jésus-Christ, LA religion révélée. Et comme ces personnes sont, entre elles et AU DEDANS de l'Église, ecclésialement hiérarchisées, alors, pour ces sortes de "questions controversées", mais POUR CELLES-LA SEULEMENT, un acte du Magistère solennel peut être requis, en vue de clore la controverse et de "décider". C'est cela que, tout simplement, observe Monseigneur d'Avanzo.

Dans la mineure, la même locution [la même, puisque le medium doit évidemment être le même (au moins apparament !) dans les deux prémisses] : "question controversée", a une acception particulière très précise ; elle désigne en effet : le droit à la liberté religieuse, affirmé par les "progressistes". La locution est donc signifiée par des personnes qui, nous l'avons montré (54) : 1) sont HORS L'ÉGLISE. 2) tiennent que la religion catholique fondée par Jésus-Christ, n'est pas LA religion révélée ; 3) prétendent altérer la nature de l'Église pour pouvoir continuer à en faire partie, Il n'est donc aucunement requis que le Magistère solennel intervienne de nouveau : ni pour exclure de l'Église ces personnes qui déjà sont hors l'Église, ni pour condamner leurs erreurs, qui déjà sous peine d'anathème, l'ont été, le sont, le demeurent.

On voit donc que *les* "questions controversées", imputées par la *majeure* à Monseigneur d'Avanzo, N'ONT absolument *rien à voir* avec *la* "question controversée", que la *mineure* fait aux "progressistes" l'honneur de considérer ; *rien à voir,* pas plus que la lumière avec les ténèbres ou la vérité avec l'erreur, ou ce qui est *"au dedans"* de l'Église avec ce qui est *"Hors"* l'Église. C'est un ABUS DE CONFIANCE, que de "faire couvrir" par "l'autorité de Monseigneur d'Avanzo" une "question controversée" qui est ÉTRANGÈRE PAR NATURE à celles au sujet desquelles Monseigneur d'Avanzo affirme l'éventualité d'un recours nécessaire au Magistère solennel. Autrement dit, le second syllogisme de Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais est un syllogisme à quatre termes [le medium étant dédoublé] qui ne prouve rien.

e') Par la non conformité à l'exigence de la vérité, de la conclusion telle qu'elle est libellé.

Que la conclusion soit fausse, cela résulte de (a') et (b'). Qu'elle soit non prouvée résulte de (c') et (d'). Mais, en outre, cette conclusion s'avère fausse et non prouvée, si, sans même tenir compte du pseudo-syllogisme qui est sensé l'établir, on en compare le libellé à l'exigence de la vérité.

Reproduisons cette conclusion, dans laquelle nous introduisons des divisions, pour la commodité de ce bref exposé.

A. "Donc [c'est la conclusion du syllogisme] Vatican II, qui relevait seulement du magistère ordinaire universel, était incapable de se prononcer infailliblement, de par son autorité propre, sur la liberté religieuse."

B. "Il pouvait tout au plus répéter la condamnation antérieure portée contre la liberté religieuse, sans rien ajouter à l'autorité de *Quanta cura.*"

C. "Ce fut le contraire qui arriva avec *Dignitatis humanæ.*"

D. "Mais ce document ne pouvait qu'être dépourvu d'infaillibilité."

Observations concernant cette conclusion.

A'. Concernant A, nous renvoyons à nouveau aux pertinentes observations de Monsieur Jean-Paul Bontemps.

Les déclarations faites par Paul VI lui-même, ou par Vatican II, postérieurement au 7 décembre 1965, sont privées de valeur : même et en particulier celles qui concernent la propre qualification du Concile. Cependant, envisageant la conclusion en elle-même, indépendemment du syllogisme qui est censé l'établir, faisons comme si A était vraie ["dato, non concesso"], et admettons PROVISOIREMENT avec Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais : premièrement que Vatican II est un véritable concile œcuménique ; deuxièmement que Vatican II ressortit seulement au Magistère ordinaire universel, Et voyons ce que conclut et affirme notre auteur, *dans les conditions même qui sont par lui posées ;* bien qu'en réalité elles soient fausses, attendu que le Magistère ordinaire universel peut déclarer la Vérité infailliblement, quoi qu'il en soit d'objections formulées par ceux qui sont hors l'Église.

B'. Concernant B, on voudrait croire à un lapsus !

Il fallait écrire *devait*, au lieu de *pouvait.* Vatican II étant supposé "ordinaire", et d'une autorité moindre que *Quanta cura,* puisque Vatican II traitait de la MÊME question que *Quanta cura,* Vatican II *devait* en référer à *Quanta cura.* Même les documents du Magistère extraordinaire, *irréformables chacun par soi [ex se]* (35) procèdent toujours de cette façon : chaque document précise explicitement quels sont, dans les documents qui l'ont précédé, les passages qui traitent de la même question (63). Le seul fait que "Dignitatis humanæ" [de Vatican II] n'en réfère pas à *Quanta cura,* ce seul *fait* de "*ne pas en référer à*" est, quoiqu'il en soit du *contenu* de la référence, ce *fait comme tel* est *à lui seul* de fort mauvais aloi. Nous sommes contraints d'insister, puisque Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais vise, *frauduleusement*, à excuser : pauvre "mineur" de Vatican II, qui "pouvait tout au plus répéter une condamnation antérieure..." !

CE PROCÉDÉ OBLIQUE EST INADMISSIBLE. Si on admet [dato, non concesso] que Vatican II ressortit seulement au Magistère ordinaire, alors Vatican II DEVAIT *a fortiori* faire ce que fait le Magistère extraordinaire, savoir : en référer explicitement à la Tradition ; en sorte que le développement de la *Sacra Doctrina* soit homogène *en acte*, et non pas seulement *en paroles* comme le claironnent les "progressistes" en mentant effrontément.

C'. Concernant C : "Ce fut le contraire qui arriva..."

Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ne dit pas qu'il soit consterné ; et même, il a insidieusement préparé le lecteur à y acquiescer. Ce qu'on DOIT faire, on est en faute si on ne le fait pas. Ce qu'on PEUT faire, on PEUT aussi ne pas le faire. Puis donc que, selon notre auteur, Vatican II "pouvait tout au plus répéter..." (B), alors Vatican II "pouvait" également ne pas répéter. *Et le tour est joué !* "Ce fut le contraire qui arriva" : c'est-à-dire que, de son plein droit, Vatican II pouvait, non seulement ne pas répé-

ter ce qu'a stipulé *Quanta cura*, mais dire le contraire de *Quanta cura* ; attendu que, selon Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais, Vatican II *n'était pas tenu* à répéter ; "il le pouvait tout au plus", et toute l'"église" [dont Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais se fait l'astucieux apologète], doit être reconnaissante à Vatican II de la condescendance qui l'a incliné à ne pas user de la possibilité laissée à son libre choix !

On découvre donc, en C, toute la portée de la falsification introduite insidieusement en B, à savoir la substitution de "pouvait", ou "devait"... qui SE DEVAIT. Nous le répétons ; CE PROCÉDÉ OBLIQUE, TROMPEUR ET SATANIQUE, doit être objectivement comme tel, quoi qu'il en soit de l'intention de l'auteur que nous croyons sincère mais "utilisé", ce procédé doit être clairement dénoncé et condamné, comme constituant *un péché contre l'Ésprit de Vérité.*

D'. Concernant D, deux observations s'imposent, concernant d'abord la signification de D telle que celle-ci est rédigée, ensuite l'ambiguité de D quant à la portée.

La signification de D est commandée par le premier mot : "mais". Cette conjonction signifie opposition [plus ou moins accusée], entre ce qui précède et ce qui suit. Le sens est donc : "Ce fut le contraire qui arriva..." (C), c'est-à-dire : Vatican II a affirmé le droit à la liberté religieuse ; [ce qui (sous-entendu) serait de soi très fâcheux] ; mais [(sous-entendu), cela ne tire pas à conséquence, ou même n'a aucune importance, car] ce document... La seconde partie de D (après "mais") est donc la réaffirmation, sous forme de conclusion, de la thèse *supposée démontrée* : "Ce document ne pouvait qu'être dépourvu d'infaillibilité"

C'est sur cette affirmation, ainsi explicitée, que porte notre seconde observation. *La portée concrète* de cette affirmation comporte en effet une ambiguité (64) qu'il faut résoudre par une distinction. La qualification "infaillible" [entre autres, mais celle-là surtout] peut être attribuée à un document : soit *a priori*, soit *a posteriori.*

A priori, si l'attribution est faite, non en raison du contenu, MAIS EN RAISON DE LA PERSONNE MORALE qui promulgue le document. L'attribution a, alors, valeur DIRECTIVE : le contenu du document est vrai, parce que celui-ci est promulgué infailliblement.

A posteriori, si l'attribution est faite eu égard au contenu du document ; elle a alors valeur OBJECTIVE : ce document A PU ÊTRE *en fait* promulgué infailliblement, *puisque* le contenu en est vrai.

L'affirmation D peut donc être entendue selon l'une ou l'autre de ces deux acceptions ; et comme Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais conclut sur cette non-détermination, force est d'entrer en plus de précision.

"mais *Dignitatis humanæ* ne pouvait qu'être dépourvu d'infaillibilité". Selon l'acception *objective a posteriori* : évidemment OUI, nous en sommes parfaitement d'accord avec Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ; et cela, contre les "Progressistes" auxquels cependant il se réfère si [et beaucoup trop !] complaisamment. Et c'est sur ce point que porte la critique explicitée dans l'intitulé du présent sous-paragraphe ; non-conformité à l'exigence de la vérité, de la conclusion telle qu'elle est libellée. Cette exigence la voici. *Dignitatis humanæ* affirmant une erreur qui est une hérésie, NON SEULEMENT "ce document ne pouvait qu'être dépourvu d'infaillibilité", en l'acte même où il fut promulgué ; mais, EN OUTRE, il entraînait, il entraîne toujours, EN DROIT sinon en fait (58), pour les personnes physiques ou morales que l'ont promulgué, d'être hors l'Église parce qu'excommuniées etanathématisées(60). Comment, pourquoi, Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais peut-il oser *passer sous silence ce point capital ?*

Il juge "opportun" de s'en tenir à l'affirmation D, sans en préciser l'acception. Les lecteurs, attachés pour la plupart à la Tradition, souscrivent d'emblée à ladite affirmation entendu selon l'acception *objective a posteriori.* Ils se trouvent ainsi insidieusement induits à y souscrire également selon l'acception *directive a priori.* Or, c'est bien de cette acception *directive a priori* que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais a expressément besoin en vue de prouver ce qu'il a mission de prouver, à savoir que "ce document ne pouvait qu'être dépourvu d'infaillibilité", c'est-à-dire : n'avait pas à être infaillible en raison des personnes physiques ou morales qui l'ont promulgué. Ainsi, l'errance est sans nuisance... au moins pour les menteurs...(64) Vaticant II peut enseigner l'hérésie, et même pratiquement l'imposer (65) ; par quoi beaucoup d'âmes seront damnées... ; et, pour elles, l'errance entraîne nuisance ! Mais Vatican II, lui, demeure un authentique concile œcuménique de l'Église catholique romaine, approuvé et promulgué par de véritables vicaires de Jésus-Christ ! Telle est la doctrine élaborée par Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, *aux ordres de Monseigneur Lefebvre ;* l'un et l'autre, quoi qu'ils en veuillent, au service de Wojtyla, c'est-à-dire de Satan.

Est-il utile d'ajouter que cette non-conformité à l'exigence de la vérité, achève de mettre en lumière l'inanité du second syllogisme que nous venons de récuser ?

Le syllogisme ne prouve pas ; parce que, nous l'avons vu [bb. e', d'], le "medium" en est double. La conclusion, transcrite ci-dessus [C. A, A'] n'est donc pas établie. Est-ce la subconscience de cette insuffisance qui a incliné Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais à ajouter, à la stricte conclusion A, les considérants BCD qui sont censés la confirmer ? Quoi qu'il en soit de l'intention, dont l'Église ne juge pas (66), et nous encore moins, le fait est que lesdits considérants BCD : *premièrement*, ne prouvent pas que Vatican II ait été privé EN DROIT de l'infaillibilité directive a priori qui lui appartenait canoniquement ; *deuxièmement*, sont l'occasion de rappeler que "diminuer"(67) l'objet d'une obligation morale en objet de libre choix est, *de soi*, un péché contre la justice et la vérité ; *troisièmement*, que quiconque appartenant à l'Église [personne physique ou morale], professe une doctrine qu'il sait être en contradiction avec le Dépôt révélé est, au moins en droit (58), *ipso facto* hors l'Église, parce qu'excommunié.

Vatican II, traitant de la liberté religieuse, DEVAIT citer *Quanta cura*, avant d'y ajouter éventuellement son commentaire propre. Parce que Vatican II n'en a pas référé à *Quanta cura*, et a affirmé *comme étant révélé* le contraire de *Quanta cura*, Vatican II est hors l'Église. Le cardinal Montini, au moins après le 7 décembre 1965, et Monseigneur K Wojtyla, ne sont pas en acte Vicaires de Jésus-Christ. Ce n'est pas de "controverser" avec des "progressistes", c'est-à-dire *en fait des hérétiques*, qui peut innocenter ces "pontifes", ni encore moins leur rendre l'Autorité qui est donnée seulement d'en-Haut ; et ce, expressément *pour garder, et non pour dégrader* le Dépôt.(68)

Nous venons de critiquer, il le fallait, la doctrine éconienne. Cherchons maintenant à préciser quel fruit doit providentiellement s'en dégager, pour l'Eglise militante en état de privation, si durement et si dangereusement affrontée avec le père du mensonge.

V) Il existe, au sein même de l'erreur, une certaine cohérence qui y est le sceau irréfragable de la Vérité.

Voilà ce qu'en l'ensemble de ses deux phases, la doctrine éconienne manifeste lumineusement, pour la gloire de la Vérité, et pour le bien de la chrétienté.

Nous nous bornons à expliciter ce dont, par ce qui précède, le lecteur est, si non convaincu, au moins déjà persuadé.

Nous allons observer [ou plus exactement répéter] : que, premièrement, la pire des subversions, celle qui consiste à substituer un CONTRAIRE à SON CONTRAIRE, L'ERREUR à LA VÉRITÉ, cette subversion, si l'on ose dire, FONDAMENTALE (69), se trouve sataniquement immiscée dans la première formulation de la doctrine éconienne, formulation maintenant désavouée [a] ; que, deuxièmement, cette MÊME subverssion FONDAMENTALE se trouve ENCORE PLUS SATANIQUEMENT immiscée dans la seconde formulation de la doctrine éconienne, formulation dont l'invincible candeur excuse, on veut l'espérer, la tragique perversité [b].

Il s'imposera alors de conclure [c] : que, premièrement, l'immanence de la MÊME subversion fondamentale dans les différentes formulations de l'erreur, est, jusqu'en celle-ci, le sceau irréfragable de la vérité [ca] ; que, deuxièmement et en conséquence, l'annihilation de la subversion FONDAMENTALE ne peut être réalisée que par une "sanatio in radice" : non en désavouant telle ou telle forme de l'erreur, mais en confessant qu'on s'est RADICALEMENT trompé et qu'on a RADICALMENT TROMPÉ, en affirmant, de l'erreur, qu'elle est la vérité [cb].

a) La subversion FONDAMENTALE est sataniquement immiscée dans la première formulation de la doctrine éconienne.

Nous l'avons ci-dessus [IVa] montré ; et nous allons maintenant le rappeler [aa], eu égard à ce qui, de la doctrine éconienne, a été effectivement explicité. Ensuite [ab], nous dévoilerons la MÊME FONDAMENTALE subversion, eu égard à ce qui, de cette même doctrine, est demeuré implicite, et DOIT cependant être DÉCLARÉ.

aa) La subversion FONDAMENTALE demeure immanente à la première formulation de la doctrine éconienne. Le fait, tel que quiconque peut, et devrait, l'observer.

Le lecteur nous pardonnera le souci de précision qui nous incite à insister.

Nous appelons "première formulation de la doctrine éconnienne" la proposition : "Le Magistère ordinaire universel de l'Église n'est pas *de soi* infaillible ; autrement dit, une erreur peut se glisser dans ce Magistère". [Fideliter N° 46].

Nous disons que la subversion FONDAMENTALE est objectivement immanente à cette doctrine.

Objectivement, c'est-à-dire qu'il faut considérer, OUTRE la doctrine que l'on vient d'énoncer, l'explication apparente qui était censée la justifier. Cette pseudo-explication [pseudo, parce qu'elle est elle-même une erreur] consiste, nous l'avons dit [IVaa], à *identifier* [en cette indentification consiste l'erreur] deux choses qui, *par nature sont différentes*, savoir : d'une part, le Magistère ordinaire universel ; d'autre part, le "critère de Saint Vincent de Lérins". Et comme cette identification est, *en tant que telle*, une erreur, on voit que la doctrine éconienne *objectivement* considérée, c'est-à-dire uniment avec les indispensables considérants qui sont censés la justifier, cette doctrine, non seulement est une erreur, comme le reconnaît [enfin, et non sans mérite] Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ; mais, en outre cette doctrine, objectivement considérée, substitue en fait l'erreur [c'est-à-dire l'identification immédiatement mentionnée] à la vérité [c'est-à-dire :1) le Magistère ordinaire universel N'EST PAS le critère de Saint Vincent de Lérins (Affirmer le contraire est une première erreur) ; 2) le Magistère ordinaire universel EST, EX SE, infaillible (Affirmer le contraire est une seconde erreur, rendue apparemment et astucieusement plausible par la première)].

Or, c'est bien cette subreptice substitution de l'erreur à la vérité dont elle est le contraire, c'est cette satanique substitution qui constitue en propre la "subversion fondamentale". Laquelle, par conséquent, est objectivement immanente à la première formulation de la doctrine éconienne.

Nous disons en outre que cette immanence OBJECTIVE, c'est-à-dire tenant à *ce que sont en elles-mêmes et par nature*, la subversion fondamentale d'une part, la première formulation de la doctrine éconienne d'autre part, cette immanence donc, DEUMEURE actuellement ce qu'elle est depuis dix ans.

L'aveu formulé par Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, à lui seul, ne change rien à la situation. D'une part en effet, *quant à la forme*, premièrement cet aveu n'est pas [encore] fait par Monseigneur Lefebvre, dont l'autorité [au moins morale] a cependant couvert et COUVRE ENCORE l'affirmation de la doctrine erronée ; deuxièmement cet aveu a un caractère privé ; il est enclos dans une lettre privée, il n'est pas publié dans les organes de presse où l'erreur a été largement diffusée. D'autre part, *quand à l'objet*, l'aveu porte sur la seconde erreur ["le Magistère ordinaire universel N'EST PAS EX SE infaillible"] ; il laisse subsister la première erreur, fondement apparent de la seconde ["Le Magistère ordinaire universel, C'EST le critère de saint Vincent de Lérins"]. L'immense prestige de Monseigneur Lefebvre entraîne qu'actuellement les fidèles des "prieurés" continuent de croire aux deux erreurs, et d'admettre par conséquent la mention de Wojtyla au *Te igitur*.

On attend, de toute urgence, que Monseigneur Lefebvre *lui-même* confirme la lettre privée de Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, et qu'il désavoue publiquement, dans la revue Fideliter par exemple, la *double* erreur que celle-ci a si "magistralement" diffusée, sous le patronage approbatif, très efficace, et plus encore *désastreux*, du même Monseigneur Lefebvre.

ab) La subversion FONDAMENTALE demeure immanente à la première formulation de la doctrine éconienne. Le principe auquel s'étend cette subversion.

C'est ce principe qui, comme il se devait, a fait l'objet du premier paragraphe [I]. La Vérité est effectivement communiquée, si la communication en est *normée* à partir de l'en-Haut [Ib] ; tandisque la Vérité est subvertie en ce qui lui est opposé, si la communication en est *normée* à partir de l'en-bas [Ic].

C'est très précisément de cette originelle subversion (70), que la doctrine éconienne en sa première formulation, constitue une éclatante monstration.

Le Magistère infaillible propose comme étant *divinement révélées*, les Vérités qui doivent par conséquent être crues de Foi divine et [donc] catholique."*Divinement révélées*" : que le Magistère infaillible soit extraordinaire ou ordinaire, il lui est inhérent, premièrement de se savoir lui-même (71) *normé à partir de* l'EN-HAUT et comme étant par conséquent la Vérité.

Tandis que LE CRITÈRE DE Saint Vincent de Lérins (72) procède expressément à partir de l'EN-BAS. En effet, ce critère récapitule en fait un raisonnement *de type inductif*, qui est le suivant. (Majeure) : "Ce qui a été cru partout toujours et par tous, est divinement révélé", (Mineure) : "Or, ce qui est divinement révélé doit être cru". (Conclusion) : "Donc, ce qui a été cru partout toujours et par tous, doit être cru". Ce qui, en ce raisonnement comme en tout autre, est le principal (73), c'est le *medium* de la preuve, à savoir le caractère *révélé* des propositions exprimant la Vérité. Or, cet essentiel *medium*, le critère lérinien ne l'explicite pas. En sorte que, bien que cela n'apparaisse pas dans l'énoncé, ledit critère comprend en réalité *deux parties*

qui sont absolument différentes : par la nature, quant à l'intelligibilité : par la portée, eu égard à la réalité.

La seconde partie n'est rien autre que l'économie même du Magistère infaillible, savoir : "Ce qui est divinement révélé doit être cru de Foi divine [et catholique]" ; en quoi le critère lérinien enclot implicitement la reconnaissance du Magistère infaillible, et par conséquent celle de son auto-non-suffisance (73). Mais ce qui est propre au critère lérinien, c'est la majeure [et partant la première partie] du raisonnement inductif qu'il récapitule. Cette majeure explicite COMME IL SE DOIT le *medium* que le critère lérinien *présuppose expressément*, bien qu'il ne l'énonce pas, savoir le caractère *révélé* des propositions "qui ont été crues partout toujours et par tous". Cette "majeure" est, au sens propre, une induction : celle qui est à l'origine du raisonnement inductif que récapitule le critère lérinien.

Une induction ! Il faut ici insister, puisque même la R.P. Vigouroux (49) n'a pas compris.

Il faut, en l'occurence, premièrement distinguer la cause et l'effet, deuxièmement ne pas attribuer au second le rôle qui n'appartient en réalité qu'à la première. "Telle proposition est crue" [EFFET], *parce qu'elle est révélée" [CAUSE]. Tel est l'ordre objectif*, auquel correspond une "consequentia" qui est en droit nécessaire. Le caractère "être révélé" entraîne *nécessairement*, pour une proposition, le caractère "être cru" [par tout croyants] ; eu égard à l'ordre objectif, la cause entraîne, *de soi*, l'effet : *de soi*, c'est-à-dire à la condition que des facteurs *accidentels à la cause* ne suspendent par la production de l'effet dans les sujets qui devraient le recevoir. Si maintenant, on se place, non plus au point de vue de l'ordre objectif [De la cause découle l'effet], mais au point de vue, de la phénoménologie (75) qui comporte *d'abord* d'observer les effets et de coordonner ces observations, alors à ce point de vue, remonter à la cause propre constitue précisément l'induction. L'effet devient, dans cette perspective, le *signe* de la cause (76)". Si telle proposition a été crue partout, toujours et par tous, c'est le SIGNE qu'elle est révélée. [Et donc, elle doit être crue]". Le critère lérinien repose, on le voit, sur une induction ; en quoi il se distingue irréductiblement du Magistère infaillible.

On peut schématiser cette distinction dans la formulation que voici. "Telle proposition doit être crue, PARCE QU'ELLE est révélée" : voilà le Magistère infaillible ; il procède A PARTIR DE L'EN HAUT [le fait de la révélation], VERS L'EN-BAS [la proposition est crue par tout croyant]. "Telle proposition est révélée, PUISQU'ELLE est crue par tout croyant" : voilà le critère lérinien ; il procède A PARTIR DE L'EN-BAS [le fait que telle proposition est crue par tout croyant] VERS L'EN-HAUT [ladite proposition est révélée].

Ces considérants permettent de mieux situer la regrettable méprise qui a amené le R.P. Vigouroux à affirmer l'erreur doctrinale qu'enfin — Deo Gratias — il désavoue.

Cette méprise consiste, materialiter, à identifier le Magistère ordinaire universel avec le critère de Saint Vincent de Lérins. Et elle consiste, *formaliter* : au point de vue du métaphysicien, à prendre l'effet pour la cause (77) ; au point de vue du logicien, à faire jouer à l'induction le rôle que seul assume la déduction (78) ; au point de vue du pouvoir, à faire dépendre l'autorité de l'acquiescement que lui doivent ceux qui lui sont soumis (79) ; au point de vue du bon Dieu, à prétendre remplacer la "Voie" (9) que Jésus Lui-Même veut être pour nous, en descendant du Ciel [DE L'EN-HAUT VERS L'EN-BAS] et en ses communiquant "la Vérité et la Vie", par la "route" que, en croyant, l'homme trace vers l'"Auteur et Consommateur de la Foi"(18) ["route" DE L'EN-BAS VERS L'EN-HAUT] (80). Cette méprise est donc tout à fait Wojtylienne : "La Route c'est l'homme"(81) ! Nous ne pensons pas que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais soit wojtylien de cœur. Mais il devra lui-même observer, non sans une consternation que très sincèrement nous partageons, que quiconque prétend soutenir Wojtyla pâtit inéluctablement l'osmose wojtylienne. *On ne soupe pas avec Satan*. On ne peut pas prudentiellement, suivre ceux qui soupent avec Satan.

b) La *même* subversion FONDAMENTALE est immiscée dans la seconde formulation de la doctrine éconienne, plus radicalement encore que dans la première.

Nous avons ci-dessus [IVb] exposé, et critiqué, la seconde formulation de la doctrine éconienne, en nous plaçant au point de vue de la cause formelle, lequel consiste à considérer chaque réalité telle que celle-ci est en elle-même. Et nous avons observé ceci. Le second syllogisme de Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ne prouve pas ; attendu que la notion de : "controverse", qui en constitue le *medium*, est équivoque *ex parte objecti* [c'est-à-dire quant à la réalité objectivement signifiée], et ambiguë *ex parte subjecti* [c'est-à-dire quant au mode de signifier]. L'abbé a pu penser que, faisant "avaler" l'ambiguité par des considérants adjacents [d'ailleurs équivoques !], son lecteur, ainsi vacciné par rapport à l'équivocité, subirait dans l'ordre mental, la séduction d'un syllogisme de contrebande (82).

Le lecteur voudra bien se reporter à cet exposé. Nous allons l'"achever" en nous plaçant non plus au point de vue de la cause formelle, mais à celui de la Sagesse : lequel consiste à remonter aux causes les plus hautes, la cause finale en particulier. Nous allons d'abord [ba] très rapidement rappeler, quels sont l'origine et le cheminement de la doctrine éconienne considérée à ce point de vue de la Sagesse et de la finalité. D'où il sera manifeste [bb], que cette doctrine s'embourbe de plus en plus dans la subversion FONDAMENTALE ; et cela, eu égard à son origine, inéluctablement.

ba) L'origine et la genèse de la doctrine éconienne.

La "position" de Monseigneur Lefebvre a comporté, dès l'origine de l'après concile, deux composantes : d'une part, maintenir la Tradition [c'est le slogan : "faire comme avant"] ; d'autre part, *prendre appui* sur l'autorité... sur le Cardinal Montini, ou sur Wojtyla, censés la représenter [ce sont les multiples démarches tentées par Monseigneur Lefebvre, en vue de "capter" la bienveillance de "Rome"]. L'expérience et l'observation confirmèrent, chaque jour davantage ce qui, déjà en Vatican II, était inclu : à savoir que l'"autorité"(83) visait à détruire l'Église en désintégrant la Tradition. La "position Lefebvre", en contradiction par la seconde composante avec la RÉALITÉ, ne peut plus être qu'une mortelle utopie. Monseigneur Lefebvre, au lieu de le reconnaître, et de rectifier ladite position, prétend maintenir celle-ci *à tout prix*, en employant une satanique diplomatie, et même en faisant *enseigner publiquement et continument l'hérésie* (84). Quoi qu'il en soit de l'intention (66), EN FAIT, C'EST AINSI.

Or la position originelle, et obstinée, de Monseigneur Lefebvre, entraîne que la doctrine éconienne est normée D'ABORD, non par la Vérité (85), mais par un *a priori* : on DOIT tenir, et donc éventuellement ON DOIT établir, que Wojtyla est vraiment Pape, tout comme le fut Montini. Pour établir, contre ceux qui le nient, que Montini demeura Pape après le 7 décembre 1965, il FAUT établir que Vatican II n'était pas infaillible en l'acte par lequel Paul VI promulgua : "Dignitatis humanæ". IL FAUT : c'est un impératif *à priori*, auquel doit satisfaire la doctrine éconienne, en raison de la position originelle prise et opiniâtrement tenue par Monseigneur Lefebvre.

Or, POUR établir que ni Paul VI, ni Vatican II n'étaient en droit infaillibles en l'acte par lequel fut promulguée *Dignitatis humanæ*, il y a deux voies possibles, selon que l'on vise à faire découler la non-infaillibilité, soit de la nature de Vatican II, globalement considérée, soit de l'acte particulier dont l'objet fut la promulgation de *Dignitatis humanæ*. Ce sont ces deux voies qui inspirent respectivement les deux formulations de la doctrine éconienne.

La première voie, ou première formulation, est, rappelons-le, comme suit. "Vatican II ressortit tout au plus au Magistère ordinaire universel, et non au Magistère extraordinaire. Or, le Magistère ordinaire universel [fallacieusement identifié par les Éconiens au critère de Saint Vincent de Lérins] N'EST PAS [c'est cette négation qui constitue formellement l'erreur de la première formulation] EX SE infaillible. Donc Vatican II n'avait pas à être infaillible en aucun de ses actes, pas davantage en celui du 7 décembre 1965 qu'en aucun autre (86)".

Contraint de reconnaître la vérité, à savoir que le Magistère ordinaire universel EST EX SE infaillible, et toujours contraint également par le même impératif *a priori*, Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais emprunte maintenant la seconde voie ; d'où la seconde formulation de la doctrine éconienne : laquelle, schématiquement, est comme suit. "Le Magistère ordinaire universel est bien, *en droit*, infaillible EX SE. Cependant, il n'est infaillible *en fait*, que lorsqu'il décide de questions noncontroversées. Or la liberté religieuse était de fait, à la veille du Concile, une question controversée par les progressistes... Donc Vatican II [bien qu'il ait été infaillible *en droit], n'avait pas, en fait* à être infaillible en l'acte par lequel Dignitatis humanæ fut promulguée".

Tel est le dernier état de la doctrine éconienne, élaborée par le théoricien de Richenbach, aux ordres et sous la responsabilité [morale] de Monseigneur Lefebvre. Nous en avons montré [IVbb], au point de vue formel, de la preuve, l'inanité. Il est encore plus important d'en dévoiler la radicale viciosité.

bb) La doctrine éconienne est typiquement, radicalement, inéluctablement, wojtylienne.

Typiquement ; kt-à-dire que les deux doctrines ont même ordonancement, ou économie, au point de vue de l'épistémologie.

Radicalement ; c'est-à-dire que la subversion, qui est de même nature en l'une et l'autre doctrines, les affecte l'une comme l'autre dès l'origine, ou à la racine, comme dans le fondement même de la doctrine : subversion fondamentale par conséquent.

Inéluctablement ; c'est-à-dire que, la subversion affectant le fondement lui-même, il est impossible qu'elle ne se retrouve pas en quelques composante que ce soit.

Nous allons, de par ce qui précède, mettre en lumière chacun de ces trois points,les deux derniers étant corrélatifs entre eux.

a') La doctrine éconienne est *typiquement* moderniste et Wojtylienne.

Nous préciserons d'abord quelle est la portée de cette affirmation [a'a']. Ensuite, nous rappellerons que le "type" de la doctrine Wojtylienne est celui du modernisme [a'b']. Nous serons alors en mesure de conclure que ce même "type" est celui de la doctrine éconienne, celle-ci étant considérée successivement : en sa première formulation [a'c'], en sa seconde formulation]a'd'].

a'a') La portée de l'affirmation [a'].

Nous croyons devoir rappeler, encore une fois, que nous n'avons aucunement qualité, encore moins que l'Église ! pour juger au for interne. Nous pensons que, ni Monseigneur Lefebvre, ni Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ne sont Wojtyliens d'intention. Le drame, car c'en est un, est qu'ils le sont en fait, que la doctrine par eux élaborée et diffusée, est, quoiqu'ils en puissent vouloir a posterriori, cette doctrine est en fait wojtylienne [ou, ce qui revient au même, moderniste].

Ce qui compte, pour le salut des âmes, c'est ce qui est diffusé ; ce n'est pas, in directo, l'intention de qui élabore ou diffuse. C'est pourquoi : "l'intention en tant qu'elle est manifestée [la doctrine *effectivement* (87) difusée (88)], *c'est un devoir de la juger*"(66). C'est donc cela, rien d'autre, que nous nous efforçons de faire.

a'b') Le type de la doctrine wojtylienne est celui du modernisme.

L'essentiel de la doctrine wojtylienne, aboutissant logique et inéluctable du modernisme, se trouve précisé, autant qu'il se peut ! dès la première "encyclique" de Monseigneur Wojtyla. Il y est, entre autres, question de "routes". Il y est bien rappelé que, le Christ étant "la Voie"(9), Il est la *"route principale"*. Cependant, pour principale qu'elle soit, cette route est subordonnée à la *"route centrale"* : laquelle est *"première"*, laquelle est *"l'homme"*. Pour plus de précision, nous renvoyons à notre étude (81). Nous n'avons, pour notre objet, à retenir que ceci.

La *"route principale"*, et la *route centrale* typifient à merveille la méthode des modernistes appliquée par Wojtyla. Que le Christ soit la Voie, on se garde bien de le nier ; et même on parait, avec emphase, l'affirmer : "Il est la route principale". Tout est sauf, ou du moins le paraît : voilà la "thèse". Oui, MAIS il y a l'"hypo-thèse". L'"hypo-thèse", c'est la "route centrale", qui est l'"homme". Et comme, il est expliqué que le "principal" est subordonné au "central" qui est "premier", voici, en fait, dans la doctrine wojtylienne, l'homme mis à la première place, c'est-à-dire au "central", c'est-à-dire à la place du Christ. Que la "nouvelle religion" soit la "religion de l'homme", est d'ailleurs devenu un lieu commun. Le répéter serait vain, si on ne cherchait à discerner COMMENT ce désastre se produit, en vue de le conjurer.

Ce "comment", il est aisé, d'après ce qui précède, de le dégager. Le moderniste ne nie rien. Il invertit l'ORDRE, et donc LE DÉTRUIT. Il fait jouer à ce qui en réalité est subordonné, le rôle que seul peut jouer ce qui, en réalité, est premier. L'"hypo-thèse" éclipse la thèse ; alors qu'en réalité, elle ne peut subsister qu'en lui étant subalternée. En sorte qu'en paraissant ne rien nier, le moderniste opère que tout fondement soit annihilé ! On ne saurait trop dénoncer et condamner ce satanique procédé(88).

C'est donc un impérieux devoir que de mettre en évidence comment le procédé moderniste est pour ainsi dire le canevas de la doctrine éconienne (89). Il suffit de reprendre et d'envisager à ce nouveau point de vue formel, les observations qui ont été faites, concernant respectivement les deux formulations de la doctrine éconienne.

a'c') [Rappel] La première formulation de la doctrine éconienne est typiquement moderniste et wojtylienne.

Nous l'avons déjà montré ci-dessus [Vab]. Mais il ne sera pas superflu d'y insister à nouveau, en mettant à profit l'éclairement que constituent l'origine et la genèse de la doctrine éconienne.

L'errance originelle de la doctrine éconienne en sa première formulation, consiste nous l'avons vu [IVaa] : premièrement, à poser *a priori* sans en donner aucune preuve,

que le magistère ordinaire unversel C'EST le critère de Saint Vincent de Lérins ; deuxièmement, et en conséquence, à SUBSTITUER fonctionnellement le second au premier : fonctionnellement, c'est-à-dire au titre de principe dont *on est censé pouvoir* tirer une conclusion.

Cet escamotage, car c'en est un, comporte comme toute chose une forme et une fin, une nature et une motivation. La motivation est, nous le répétons, la condition imposée A PRIORI à tout théoricien vivant à Écone : *il faut* prouver que Vatican II n'avait pas à être infaillible, en l'acte du 7 décembre 1965 promulguant "Dignitatis humanæ"(90). Mais, dans ce paragraphe, c'est la nature de l'escamotage [et non pas la motivation] qui nous intéresse. Or, nous l'avons déjà observé (91), le Magistère ordinaire universel et le critère lérinien sont choses différentes *par nature*. Les identifier est une erreur qui se détruit elle-même par les conséquences ; c'est le COMMENT de cette confusion qu'il convient de mettre à nouveau en évidence.

Ce comment apparaît lui-même de deux façons : d'une part dans l'ordre créé ; d'autre part, dans le rapport que celui-ci soutient avec l'Incréé.

Eu égard à l'ordre créé, le Magistère ordinaire universel et le critère lérinien soutiennent entre eux, PAR NATURE, une ordination : le Magistère est *premier*, le critère *second*. En effet, le Magistère, *ex se* est auto suffisant ; eu égard à l'énoncé proposé, il est *a priori* et directif, il porte LUI SEUL la certitude absolue dont il est par conséquent la condition nécessaire et d'ailleurs suffisante. Tandis que le critère, *ex se*, n'est pas auto-suffisant ; eu égard à l'énoncé examiné, il est *a posteriori* et objectif, il porte une certitude seulement probable qui n'est adéquate ni à l'infaillibilité magistérielle ni à la Foi théologale.

En sorte qu'en identifiant le Magistère au critère, on détruit en fait ce qui est *premier* [le magistère], puis qu'on en nie la nature ; et on fait jouer à ce qui par nature est second [le critère] le rôle que seul peut assumer ce qui est premier. Erigé frauduleusement en "magistère", le critère demeure cependant ce qu'il est, inapte à fonder la certitude absolue qui est propre à l'infaillibilité. Il ne reste donc RIEN ; le critère, pratiquement, n'est pas applicable, et le "magistère" ordinaire universel [made Vigouroux] n'est pas infaillible : voilà le nihilisme éconien. Lequel, quant au type ou à la structure, est très exactement le nihilisme moderniste ou wojtylien.

En quelque domaine que ce soit, bouleversez l'ORDRE ; posez comme étant premier ce qui par nature est second parce qu'il ne peut subsister qu'en fonction du premier ; alors, grande confusion et grand désaroi : personne ne comprend plus rien ; et, quand le calme revient, on s'aperçoit que tout s'est écroulé. Econe, pour sauver Rome (92), quête l'appui de cette "rome" qui vise à détruire Rome ! Econe est devenu semblable à ce sans quoi Econe estime ne pouvoir subsister : Econe opère comme "rome", au service de "rome", en posant ce qui est second comme s'il était premier.

Eu égard au rapport que l'ordre créé soutient avec l'Incréé, le Magistère ordinaire universel et le critère lérinien consignifient respectivement deux relations dont les sens sont opposés. Le Magistère infaillible procède à partir de Dieu vers les croyants à qui il propose tel article comme étant révélé ; le critère lérinien consiste à induire, à partir de l'acte de Foi posé par les croyants, que le caractère "révélé" appartient à l'article qui est l'objet de cet acte.

PARCE QUE le Magistère infailllible présente tel article comme étant révélé, cet article doit être cru.

Cela étant, dans l'Église, divinement posé et habituellement vécu, comme, en outre, les fidèles que guide l'instinct de la très sainte Foi ne croient qu'à ce qui est révélé, on est fondé à conclure [AU DEDANS de l'Église, c'est-à-dire, étant supposé ce que l'on vient immédiatement de rappeler] que ce qui a été cru "partout, toujours et par tous", c'est-à-dire par tous les fidèles qui ont été enseignés par le Magistère infaillible, ce qui donc a été cru de cette façon est révélé [et par conséquent doit être cru maintenant]. On reconnait le critère de Saint Vincent de Lérins (72) : PUISQUE telle proposition a été crue partout, toujours, par tous, elle est révélée. Mais on voit également que ce critère ne porte de certitude [probable] que s'il est considéré à l'intérieur de l'Église, où l'enseignement du Magistère infaillible est expressément présupposé. Le critère lérinien ne fait que réfléchir, pour la confortation des fidèles de maintenant, par et dans la médiation des croyants d'antan, la certitude absolue propre au Magistère infaillible qui, de par Dieu, transcende le temps. La lumière arrive effectivement, grâce au miroir ; mais elle vient de la source. A défaut de celle-ci, point d'éclairement. De même, à défaut du Magistère infaillible, le critère lérinien ne porterait aucune certitude.

On voit donc qu'en identifiant le Magistère ordinaire universel au critère lérinien, la doctrine éconienne introduit la confusion, et par là l'erreur, de deux façons.

D'une part, le rapport NORMATIF ou "DIRECTIF", de l'en-Haut vers l'en-bas, est remplacé par le rapport INDUCTIF ou "OBJECTIF" de l'en-bas vers l'en-Haut : c'est la subversion FONDAMENTALE, familière au modernisme, que nous avons déjà observée et dénoncée.

D'autre part, l'identification du Magistère ordinaire universel au critère lérinien entraîne *ipso facto* l'identification de la certitude du premier à celle du second. et comme, on vient de le voir, le critère lérinien ne fait que réfléchir la certitude, tandis qu'EX SE, à soi seul, il n'en porterait aucune, il s'ensuit que la certitude obsolue, source de toute autre certitude, ne peut appartenir qu'au Magistère extraordinaire. D'où, inéluctablement, la conséquence fausse, soutenue par Écone et maintenant désavouée : le Magistère ordinaire universel, DE SOI, n'est pas infaillible : "une erreur peut s'y glisser".

Cette erreur est très grave en elle-même, puisqu'elle est une hérésie ; elle ne fait cependant que manifester la viciosité, beaucoup plus grave, de la subversion FONDAMENTALE, *typiquement moderniste*, qui en est l'origine. Aussi doit on espérer que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ait le lucide courage d'aller jusqu'au bout, dans l'aveu qui peut être salutaire pour beaucoup.

a'd') La seconde formulation de la doctrine éconienne est *typiquement* moderniste et wojtylienne.

Cela, c'est-à-dire l'attribution de ces qualifications : "moderniste", "wojtylienne", est quant à la forme, encore plus manifeste pour la seconde formulation de la doctrine éconienne que pour la première. On pose, comme étant vraie et normative, la "thèse" ; mais on lui adjoint une "hypothèse" qui en suspend l'application et en annule la portée.

C'est très exactement ce qui a lieu. Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais reconnaît maintenant que le Magistère ordinaire universel est EX SE infaillible. Voilà la THÈSE. Et voici, incontinent, l'HYPO-THÈSE. Oui, le Magistère ordinaire universel est *en droit* infaillible, MAIS *il ne peut exercer cette infaillibilité que s'il tranche des questions* NON *controversées*. Nous avons ci-dessus [IVbb. c'] démasqué l'astucieuse équivoque que recouvre la notion de "question controversée". Et nous avons vu qu'à la faveur de ladite

équivoque, se trouve *apparement* établie la stupéfiante affirmation que les théoriciens vivant à Écone doivent "démontrer" envers et contre tout, savoir : "il suffit que telle doctrine promulguée par le Magistère ordinaire universel soit remise en question ["controversée"], par des "progressistes" [en réalité par des hérétiques], pour que ladite promulgation ne soit plus infaillible". Nous ne revenons pas sur l'analyse critique : cette erreur repose sur une équivoque, c'est-à-dire sur RIEN ; intelligiblement et métaphysiquement, elle est : RIEN.

C'est l'origine même de cette équivoque, que le point de vue de ce paragraphe exige d'examiner.

Si Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais avait appelé les choses par leur nom, c'est-à-dire : "hérétique" un personnage qui, selon le jugement de la très sainte Foi *impéré par Vatican I*(54), est en réalité hérétique, l'HYPO-THÈSE se fût écroulée d'elle-même, et n'eût pas même pu être formulée. En désignant ces même personnages sous le nom de "Progressistes", ÇA PASSE [c'est tout ce qu'il faut !], "une question controversée par les progressistes" est une chose suffisamment nébuleuse pour qu'un lecteur peu averti, ou même peu attentif, prenne la baudruche pour une réalité. Voilà pour le "résultat".

Maintenant, du côté de la "cause", comment se peut-il que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais appelle "progressistes" des personnages qui, en réalité, sont des hérétiques ? Ce "comment", le voici. Lesdits personnages sont "hérétiques", si on les considère dans la lumière de la Foi ; ils sont "progressistes", si on les assimile, au point de vue de la phénoménologie (75), à des non-croyants qui n'ont jamais reçu la grâce de la Foi. En effet, qui considère les réalités surnaturelles seulement en tant qu'elles peuvent être l'objet de l'observation humaine peut FAUSSEMENT assimiler l'un à l'autre l'état de celui qui a perdu la Foi, et l'état de celui qui ne l'a pas encore : pour l'un comme pour l'autre, tel article révélé peut constituer "une question controversée". Qui, au contraire, considère les réalités surnaturelles *en tant qu'elles sont objet de la révélation*, rejette, de par Vatican I, cette assimilation (93), et désigne chaque chose par son véritable nom.

On voit donc que le choix du vocabulaire ["progressistes", et non : "hérétiques"] correspond en réalité, que ce soit par instinct ou par réflexion, à celui de la lumière.

La seconde formulation de la doctrine éconienne comporte par conséquent :

Premièrement l'affirmation de la THÈSE, savoir : le Magistère ordinaire universel est *EX SE* infaillible. Cette affirmation est posée en *lumière surnaturelle*.

Deuxièmement, l'affirmation de l'HYPO-THÈSE, savoir : le Magistère ordinaire universel ne peut exercer l'infaillibilité que pour les questions *non* controversées. Cette affirmation n'est rendue plausible, c'est-à-dire *non* absurde, qu'à la faveur d'une équivoque : laquelle suppose expressément, on vient de l'observer, qu'on se place en *lumière naturelle*.

Troisièmement, la subordination (94) de la THÈSE à l'HYPO-THÈSE ; et par conséquent (94), *la subordination de la lumière surnaturelle à la lumière naturelle*.

On reconnait typiquement dans ce troisième point :

Soit la subversion wojtylienne : la "Voie" qui est le Christ, est subordonnée à la "route" qui est l'"homme"(81) ;

Soit la subversion FONDAMENTALE, qui est en propre celle du modernisme : ce qui procède de l'en-bas vers l'en-Haut supplante ce qui procède de l'en-Haut vers l'en-bas. [cf Ic ; et note 88]

b') La doctrine éconienne est *radicalement et inéluctablement* moderniste et wojtylienne.

En vue de ne pas alourdir l'exposé, nous traitons brièvement et simultanément de ces deux points intimement liés. Nous réfèrerons d'abord [b'a'] la profession de foi éconienne à la situation concrète qui en est l'origine. Nous examinerons ensuite [b'b'], quelles sont, au point de vue de l'épistémologie, les présupposés qui sont en fait immanents à la doctrine éconienne.

b'a') La doctrine éconienne a été conçue, et elle est perpétuellement réajustée, en vue et en fonction de la praxis.

"On ne connait bien que ce que l'on voit naître", observait Aristote. Le genèse du lefebvrisme ne laisse pas d'apporter, sur l'aboutissant, un précieux éclairement. Monseigneur Lefebvre a, comme beaucoup, profondément ressenti la "désintégration en chaîne" qui s'installait dans l'"Église officielle", et qui portait un grave détriment à l'Église réelle. La grâce épiscopale et l'instinct pastorale, l'inclinèrent irrésistiblement, dès 1969, époque où nous l'avons rencontré à Rome, à se pencher sur la si grave question du Sacerdoce.

Il crut donc devoir, *et combien justement*, former des prêtres tels que toujours l'Église les a formés. Il était, pour ce faire, impossible de compter sur les "Ordinaires" ; attendu que ceux-ci, à de très rares exceptions près dans le monde entier, visaient plutôt la subverssion des clercs que leur formation. Il fallait donc pouvoir ordonner des prêtres sans en référer aux Ordinaires. La seule solution, DANS L'ÉGLISE EN ORDRE, est d'en référer directement à "Rome".

Mais Monseigneur Lefebvre ne prit point garde que l'"Église officielle" n'était plus en ordre, que la subverssion avait atteint jusqu'au sommet, que l'Église véritable était en état de privation. Il fit donc, et il continue opiniâtrement *à faire comme si* l'Église eût été en ordre (95). En raison de cette méprise initiale, Monseigneur Lefebvre a mis originellement et invariablement la MÊME FORCE [aveugle] à poursuivre son saint projet, et à affirmer pratiquement [dans la praxis, dans l'action] que tout devait se passer comme si l'Église eût été en ordre. Le volontarisme et le juridisme inhérents à la formation première, contribuèrent beaucoup à ancrer Monseigneur Lefebvre dans cet irréalisme. En sorte que pour Monseigneur Lefebvre, psychologiquement et concrètement, ne plus pouvoir affirmer qu'il existe un Pape *en acte*, rendrait impossible de pousuivre le projet de former des prêtres.

Et comme Monseigneur Lefebvre estime à juste titre que ce projet doit subsister et s'amplifier, il se trouve en fait contraint, par l'intime dedans de lui-même, d'affirmer que Wojtyla est Pape. Et comme cette affirmation soulève quelque difficulté ! Monseigneur Lefebvre enjoint le mot d'ordre qui "durcit", à l'usage des fidèles, son propre comportement. Lui s'est toujours refusé à répondre par écrit à la difficulté de son vrai Pape qui profère l'hérésie ; aux fidèles, on dit : "silence sur la question de Pape ; priez et faites votre salut, ça vous suffit". Comme si au sein de l'Église catholique romaine, la Foi qui est la condition *sine qua non* du salut (96) n'exigeait pas qu'on mît personnellement *tout* en œuvre pour savoir qui est le Vicaire de Jésus-Christ. Endormir cette exigence par des consignes rassurantes relève de l'autoritarisme, opposé à la liberté de l'Esprit et confirme que le lefebvrisme tient d'autant plus à sauvegarder la base sur laquelle il repose que celle-ci est plus fragile (97).

Cette base, c'est l'affirmation : "Wojtyla est Pape ; mauvais Pape, mais vraiment Pape".

Il convient d'ajouter que la " position éconienne" s'est encore renforcée, et aggravée, depuis que Monsieur l'abbé Schmidberger a remplacé Monseigneur Lefebvre comme supérieur de la Fraternité (98). Appartenir à ladite Fraternité, en accepter l'obédience et la sécurité, requiert ABSOLUMENT de professer [au moins "officiellement", mais socialement c'est cela qui importe], en paroles et en actes : "Wojtyla est Pape".

De cela, les formulations *successives, et incohérentes entre elles*, de la doctrine éconienne, constituent une éclatante confirmation. IL FAUT CONCLURE : "Wojtyla est Pape". Si la raison qu'on en donnait hier s'avère aujourd'hui fausse, *et surtout insoutenable au regard de l'opinion*, on la désavoue (99). On en trouve une autre (100) QUI NE VAUT PAS MIEUX. Ça permet de tenir jusqu'à demain. Demain, on recommencera ; c'est-à-dire qu'on désavouera la raison d'aujourd'hui, et qu'on en forgera une troisième. Le temps passe, et voici l'essentiel qui demeure : *on a toujours l'opinion pour soi...* Tant pis si on trompe ceux-là même qu'on devrait éclairer.

Ce processus, globalement considéré, suffit à disqualifier l'affirmation ["Wojtyla est Pape"] qui en est à la fois l'aboutissant et l'enjeu, la pseudo-conclusion, et le but *comme tel* inavoué. Mais il y a davantage. La viciosité qui rend manifeste la contradiction entre les phases successives [la raison hier affirmée, aujourd'hui est désavouée], est immanente à chaque phase. Cette viciosité consiste à poser *a priori* comme étant absolument LA VÉRITÉ, une affirmation qui n'est pas révélée, et dont on devrait par conséquent examiner si et comment elle est la vérité. Nous allons voir que cette viciosité enclôt en fait la subverssion FONDAMENTALE qui est propre au modernisme.

b'b') Subordonner la recherche de la vérité à un *a priori* posé en fait comme absolu, *bien qu'il ne soit pas révélé*, enclôt la subverssion FONDAMENTALE propre au modernisme.

Nous appelons "*a priori*" une affirmation dont on suppose, et dont on impose, qu'elle ait une portée dans la réalité, alors qu'elle n'est ni évidente ni prouvée. Cet *a priori* posé en fait comme absolu, bien qu'il ne soit pas révélé (101), c'est, selon la doctrine éconienne : "Wojtyla est Pape". Appliquer implicitement à ce cas concret les considérants qui suivent soutiendra l'attention ; mais c'est par leur portée métaphysique qu'ils dé-montrent la radicale viciosité de la doctrine éconienne.

Nous allons, en vue de prouver l'affirmation b'b', indiquer succinctement trois arguments, plus exactement trois formes du même argument qui est l'essence même de la vérité. Nous observerons, en chacun des trois cas, que l'argument ne s'applique pas, si l'*a priori* posé comme étant absolu est la vérité révélée.

a") La vérité est, dans l'esprit, la conformité de celui-ci avec la réalité. La "réalité" pour l'esprit créé, en particulier pour l'esprit incarné, ce sont D'ABORD (102) les choses avec lesquelles il se trouve, de par le Créateur, connaturalisé : ce sont les choses créées. Or, en toute chose créée, l'essence concrète qui est la mesure de l'être est réellement distincte de l'être lui-même. L'*un* entre l'être et l'essence, convertible (61) avec celui de l'étant, est "l'acte d'être".

L'esprit créé est donc dans la vérité si, *se rendant soi-même* RELATIF à la réalité, il appréhende celle-ci telle qu'elle est : essence et être à la fois *réellement distincts* et nécessairement *un* (103).

Et comme, appréhender simultanément deux réalités distinctes, requiert de les ordonner entre elles, l'esprit créé *qui se rend soi-même* RELATIF à la réalité peut-être dans la vérité de deux façons.

D'une part, l'esprit [RELATIF à la réalité] peut appréhender telle réalité en tant que celle-ci EST, en tant qu'elle est un objet qui existe ; c'est-à-dire un "sujet" autre que l'esprit lui-même, et qui a, pour l'esprit raison d'objet. Telle est la *modalité concrète* de la vérité qui est dans l'esprit.

D'autre part, l'esprit [RELATIF à la réalité] peut appréhender l'ÊTRE COMME TEL, celui-ci appartenant à telle réalité contrète. Cela suppose d'avoir préalablement élaboré : "*ce en quoi consiste l'être comme tel*". C'est pourquoi il convient de dire que la vérité est alors dans l'esprit selon la *modalité théorétique*.

Être dans la vérité comporte donc, pour l'esprit créé, deux modalités : L'une concrète, l'autre théorétique. Elles sont entre elles : distinctes, un, ordonnées, comme le sont l'être et l'essence.

L'esprit créé qui, RÉELLEMENT, *se rend soi-même* RELATIF à la réalité est *ipso facto* (104) dans la vérité. Il peut le percevoir, soit selon *la modalité concrète*, soit selon *la modalité théorétique* : cela découle de ce que nous venons de rappeler, concernant l'essence même de la vérité.

On pressent par là qu'il y a, pour l'esprit créé, trois manières de se mettre soi-même, RADICALEMENT (105), hors la vérité, et donc en fait contre (106) la vérité. Nous allons décrire quelles sont ces trois manières, respectivement opposées aux trois caractères qu'intègre l'essence de la vérité, tout en les référant à ce dont nous visons à établir la viciosité, à savoir : subordonner la recherche de la vérité à un *a priori* posé en fait comme étant absolu, bien qu'il ne soit pas révélé.

b") Subordonner la recherche de la vérité à un *a priori* posé comme étant absolu, rend impossible la relationalité qu'exige, dans l'esprit, l'essence de la vérité. A moins que cet *a priori* soit la Vérité révélée.

L'assertion : "Wojtyla est Pape" peut être posée, soit au titre de question, soit au titre d'affirmation. L'esprit qui conçoit cette assertion [et pour autant se rend relatif à elle] au titre de question se dispose *ipso facto* à en confronter les implications avec la réalité ; il est donc sur le chemin qui, poursuivi, conduit à la vérité.

L'esprit qui conçoit cette même assertion au titre d'affirmation, et qui pose celle-ci comme étant un *a priori* absolu, se coupe *ipso facto* de la réalité, attendu qu'OBJECTIVEMENT l'affirmation est fausse. Il s'ensuit qu'en posant à priori comme étant absolue l'affirmation : "Wojtyla est Pape", l'esprit annihile sa propre relationalité au réel, laquelle est la première des notes essentielles de la vérité. Il est par conséquent impossible que l'esprit, tant qu'il demeure en acte dans cette affirmation, soit dans la vérité. L'opération de l'esprit, qui est par nature ordonnée à l'être et à la vérité, s'en trouve donc radicalement subvertie. Telle est l'oigine la plus primitive de la subversion moderniste.

Tandis que si *l'a priori* dont il s'agit est la Vérité révélée, par exemple sous la forme d'un article de Foi, concevoir l'énoncé de cet article, non seulement n'annihile pas la relationalité de l'esprit à la réalité, mais FONDE et EXIGE la relationalité de l'esprit croyant à la divine RÉALITÉ (107).

c") Subordonner la recherche de la vérité à un *a priori* posé en fait comme étant absolu, bien qu'il ne soit pas

révélé, entraîne que l'esprit ne peut être dans la vérité : ni selon la modalité concrète, ni selon la modalité théorétique.

C'est le jeu moderniste : "thèse" — "hypo-thèse" qui se trouve ainsi dévoilé. Exprimons-nous, pour plus de simplicité, à partir de l'axiome éconien : "Wojtyla est Pape", axiome non révélé, et cependant posé *a priori* comme étant absolu.

Cet axiome joue le rôle de THÈSE : c'est la "thèse" dont Monseigneur Lefebvre croit avoir le plus nécessitant besoin, eu égard à "rome"(92) et à la nuée des wojtyliens. Mais l'axiome n'est pas conforme à la réalité. La preuve en est que les conséquences sont aberrantes. Puisque Wojtyla est Pape, ne faut-il pas lui obéir ? Bien sur ! "en thèse" répond Monseigneur Lefebvre. Et bien sur encore, après la THÈSE, l'HYPO-THÈSE : "Il faut désobéir à Wojtyla".

Or, supposons qu'au lieu de la THÈSE, figure comme il se devrait la prémisse qui seule fonde la vérité de l'HYPO-THÈSE, savoir : "Wojtyla n'est pas Pape". Alors l'esprit, concevant l'enchaînement : "Wojtyla n'est pas Pape en acte, il n'y a donc pas à lui obéir", l'esprit se percevrait être dans la vérité : selon la modalité théorétique, eu égard à la prémisse : "Wojtyla n'est pas en acte le Vicaire de Jésus-Christ" ; selon la modalité concrète, eu égard à l'HYPO-THÈSE : "Il n'y a pas à obéir à Wojtyla.

Ainsi, tout serait en ordre. Car, pour l'esprit créé, être dans la vérité est normé par la modalité théorétique, et subsiste en vertu de la modalité concrète : comme, dans l'étant concret, l'être est mesuré par l'essence, et l'essence subsiste en vertu de l'être.

Le Lefebvrisme, en substituant sa THÈSE, non conforme à la réalité, à la prémisse qui seule peut fonder l'HYPO-THÈSE, bouleverse radicalement et donc anéantit, la délicate économie de ce en quoi consiste, pour l'esprit créé : "être dans la vérité". Cette économie,c'est celle-la même de l'être créé. Le modernisme, le jeu satanique : "THÈSE" — "HYPOTHÈSE", est, radicalement, un nihilisme. Le Lefebvrisme est un modernisme "dont les cornes sont pareilles à celles de l'Agneau (108)". Les deux cornes sont la THÈSE et l'HYPO-THÈSE. La voix, est celle du dragon ; c'est-à-dire que les fidèles des Prieurés, égarés par cette mensongère incohérence, finissent par ignorer ce en quoi consiste CONCRÈTEMENT : être dans la Vérité. Bien plus, il accusent de manquer à la charité quiconque s'efforce de le leur rappeler. La voix du dragon a pour eux "couvert" celle du Verbe de Vérité.

Faut-il ajouter qu'au point de vue de ce paragraphe c'', comme à celui du précédent b'', subordonner la recherche de la vérité à un a priori posé comme étant absolu, qui est révélé, n'entraîne aucun des inconvénients qu'on vient d'analyser. Par cette raison que toute inférence vraie doit être conduite dans la lumière de l'être, et que celle-ci est assumée, enclose, confirmée, dans la lumière révélante.

b'c') La doctrine éconienne est moderniste et wojtylienne : *inéluctablement parce que radicalement.*

Ce paragraphe a pour but de mettre en évidence ce que déjà contient le précédent, au moins implicitement. Voici le schéma. Les deux formulations de la doctrine éconienne portent la même conclusion : bien qu'elles diffèrent entre elles jusqu'à l'opposition, par l'argumentation (a''). D'où une surprenante [mais apparente] anomalie eu égard aux lois générales de la causalité (b''). La résolution de ladite anomalie est en ce-ci:les deux argumentations procèdent radicalement de la même viciosité (c'').

a'') La doctrine éconienne : permanence, quant à la conclusion ; contradiction, quant à l'argumentation.

Vatican II n'avait pas à être infaillible, en l'acte où Paul VI promulgua : "Dignitatis humanæ". "Ce document ne pouvait qu'être dépourvu d'infaillibilité"(86). Voilà la permanence : autant il y aura de formulations (100) pour la doctrine éconienne, autant de fois cette "conclusion" assignée a priori sera répétée. Quant à l'argumentation, elle diffère tellement d'un cas à l'autre, que l'infaillibilité du Magistère ordinaire universel est niée dans la première formulation, affirmée dans la seconde. En sorte que, pour paraître arriver à la conclusion a priori imposée [Wojtyla est Pape], Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais explique que, vraie en droit, l'infaillibilité du Magistère ordinaire universel ne s'applique pas au cas particulier envisagé.

b'') Voici, dès lors, l'anomalie. Nous avons ci-dessus [IVbb. c',d'] réfuté, par argument propre, cette pseudo-explication. Observons également, à un point de vue plus général, que s'il s'agit d'une loi *extrêmement importante*, le législateur doit prévoir et expliciter quelles sont les modalités d'application (109), et quels sont les cas dans lesquels la loi ne s'applique pas. Or, il n'y a rien de tel, pour l'infaillibilité du Magistère ordinaire universel. Cette infaillibilité, tient PAR NATURE, à la personne morale qui déclare la doctrine, non dutout au contenu de la doctrine déclarée. Dès là que la personne morale [Episcopat uni au Pape] subsiste et déclare, il y a infaillibilité.

Si donc on considère au point de vue *objectif* l'ontologie du vrai impliquée dans le phénomène épistémologique : "Monsieur l'Abbé Tissier de Mallerais élaborant les formulations successives de la doctrine éconienne", on n'aperçoit pas de prime abord, comment l'esprit de l'auteur, "capax entis", peut, en mettant en œuvre deux "mineures" contradictoires entre elles, réaliser une rigoureuse permanence dans la même conclusion qui est une erreur ? D'un effet permanent, enrobé en des causes apparentes opposées, il y a une cause permanente, bien que celle-ci soit provisoirement cachée.

c'') La cause permanente de la stabilité dans l'errance, consiste à assigner en fait *a priori* ce que l'on paraît vouloir prouver.

Nous avons ci-dessus [Vb'b'], montré ceci. Subordonner la recherche de la vérité à un *a priori* posé en fait comme étant absolu, bien qu'il ne soit pas révélé, enclôt la subversion fondamentale propre au modernisme. Cette subversion, concernant les fondements eux-mêmes, revêt deux formes : d'une part, substituer l'hypo-thèse à la thèse ; d'autre part, et corrélativement d'ailleurs, inverser l'ordre de la subalternation : c'est-à-dire substituer à l'ordination créatrice et directrice de l'en-Haut vers l'en-bas, l'ordination objective et indicatrice de l'en-bas vers l'en-Haut.

Cette double subversion se trouve en quelque sorte inoculée dans l'esprit qui soumet la quête de la vérité à un *a priori* non révélé. Ainsi "vacciné", l'esprit ne perçoit même plus *comme telle* la subversion dont il est affecté ; l'esprit opère *conformément à ce qu'il est*, à son insu, *devenu* (110) : et la subersion, qu'il porte comme un faux pli, se retrouve dans les arguments qui procèdent de lui. Ainsi s'explique, par la psychologie métaphysique, que les formulations successives de la doctrine éconienne soient *toutes* hypothéquées de la subversion fondamentale (111). C'est la conséquence, difficilement évitable, du conditionnement *contre nature* qui préside à leur élaboration.

Cette affirmation, prouvée par l'observation des deux premières formulations de la doctrine éconienne, est confir-

mée par ce que l'on peut déjà entrevoir de la troisème (112). Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais distingue trois doctrines :

1) Le sectarisme ; lequel pose son principe unique, celui de la Cité Catholique, dont *l'application est univoque* : ce qui entraîne l'intolérance, et par conséquent la suppression des minorités religieuses dissidentes.

2) L'esprit catholique ; lequel pose deux principes, savoir : a) La norme de l'agir, b) Le principe de tolérance. De ces deux principes, *l'application est analogique* : en sorte que, dans la Cité Catholique ainsi conçue, les minorités religieuses dissidentes sont tolérées par prudence et charité.

3) Le libéralisme dit catholique ; lequel pose deux principes : l'un à reléguer dans l'abstraction, l'autre [opposé au premier] à appliquer, *l'application étant évidemment équivoque* [par rapport à celle du principe abstrait].

Or, Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ne s'aperçoit pas que "l'esprit catholique" tel qu'il le décrit, c'est en réalité le libéralisme ; c'est, quant à l'aplication, *l'équivocité et non du tout l'analogie*, entre le principe normatif [celui qui en droit, norme l'agir] et le principe de tolérance.

C'est ce que rend évident une question *concrète*. La Cité catholique comporte-t-elle des protestants ? Le principe normatif exige de répondre : NON. Et comme le principe de tolérance consiste, d'après notre auteur, à répondre : "OUI, dans des circonstances déterminées", on ne voit pas que le NON, et le OUI si circonscrit soit-il, soutiennent entre eux un rapport d'analogie. Il y a analogie entre deux réalités, si elles subsistent *selon la même raison formelle* en ayant des mesures différentes (113).

La raison formelle selon laquelle on affirme la tolérance du OUI, ne peut pas être celle selon laquelle on doit affirmer *simpliciter* le NON ; le supposer impliquerait contradiction. La vérité est que : si on pose la seule possibilité du OUI, on pose *ipso facto* une hypo-thèse qui exclut *simpliciter* la thèse exprimée par le NON (114). On voit donc que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais a, pour l'euphémisme, un penchant spontané (115) qui pourrait bien être le sceau intime de la subversion fondamentale. Telle est malheureusement la rançon du grand [et aveugle] dévouement avec lequel Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais poursuit inlassablement l'impossible tâche que Monseigneur Lefebvre lui a assignée : il faut à quelque prix que ce soit, prouver que Wojtyla est vraiment Pape.

c) Conclusion très brève.

Nous disons : "très brève", car nous laissons de côté les développements qui montreraient comment cette conclusion confirme, en en constituant l'application, la métaphysique de la Vérité. L'instinct de la très sainte Foi supplée, par en-Haut, au discours qu'alourdit l'exercice de la raison.

ca) L'immanence de la MÊME subversion fondamentale dans les formulations successives de l'erreur est, jusqu'en celle-ci le sceau irréfragable de la Vérité.

C'est en ce sens qu'il faut proclamer le credo de l'espérance : ubi abundat mendacium, superabundat Veritas. Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, chacun des arguments que vous prenez la [grand !] peine d'élaborer, manifeste, par la non-cohérence qu'analytiquement il est aisé d'y détecter, l'errance radicale qui, à votre insu probablement, l'a inspiré. Il est bien exact que, de l'erreur, peut procéder, *per accidens* la vérité. Mais il est une viciosité si originelle, si imprégnante, si faussante, si satanique, que, de celle-la, la Vérité ne permet pas qu'on paraisse déduire autre chose que l'erreur. C'est la Vérité même qui nous délivre et nous délivrera (116), par chacune de vos preuves, en y manifestant, cachée mais opérante, la même fondamentale subversion.

cb) L'annihilation de la subversion FONDAMENTALE ne peut être réalisée que par une "sanatio in radice" : non en désavouant telle ou telle forme de l'erreur, mais en confessant qu'on s'est RADICALEMENT trompé, en confessant pubiquement qu'on a RADICALEMENT TROMPÉ, en affirmant, de l'erreur, qu'elle est la vérité.

Monseigneur Lefebvre, c'est l'Heure (117). Il faut choisir, publiquement, dans la revue "Fideliter" par exemple, entre le père du mensonge, et Celui qui est la Vérité (9).

Monseigneur Guérard des Lauriers

NOTES

(1) "Allez donc enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit". (Matt XXVIII. 19). Point de baptême, ni partant de grâce, sans, au préalable, la Communication de la Vérité.

(2) "Nequaquam morte moriemini" (Gen III. 4). A l'insidieuse question du serpent, Ève réagit en rappelant la menace divine : "Si vous touchez aux fruits de cet arbre, vous mourrez" (Gen III. 3). Nequaquam ! Absolument pas ! affirme le serpent en mentant. Séduite par le fruit qu'elle eût du ne pas même considérer, Ève est troublée ; elle croit Satan plutôt que Dieu, et déserte la Vérité : là est l'origine du péché.

(3) "Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia" (Rom V. 20) [Mais où le péché avait abondé, la grâce a surabondé].

(4) "Car il n'y a rien de caché qui ne soit [enfin (Luc), pour (Marc)] être découvert" (Marc IV. 22, Luc VIII. 17). Le "pour" employé par Saint Marc se réfère à la prédication du message évangélique ; et cette affirmation de Jésus, en novembre 28, se trouve, prise en ce sens, corroborée par celle, ultérieure, de novembre 29 : "Il n'est rien de caché qui ne doive être découvert... Ce que je vous dis dans les ténèbres, dites le dans la lumière..." (Matt X 26-27 ; Luc XII 2-3). Luc VIII 17 a une portée plus générale, laquelle comporte en particulier le sens suivant. Il n'est aucune erreur, même mensongèrement occultée, qui ne soit enfin découverte, et cela pour manifester la puissance de la vérité.

(5) Le dimanche des Rameaux (2 avril 30), "la troupe des disciples transportés de joie" s'écrient : "Béni celui qui vient, lui le roi, au nom du Seigneur..." (Luc XIX 37-38). "Et quelques Pharisiens mêlés à la foule lui dirent : 'Maître, mets tes disciples à la raison'. Et il répondit : 'Je vous [le] dis : si ceux-ci se taisent, les pierres crieront'." (Luc XIX. 39-40). Vous qui diffusez l'hérésie, qui bafouez et calomniez ceux que vous ne pouvez réfuter, sachez que les larmes de leur agonie feront crier les pierres.

(6) "Jésus dit alors à ceux des Juifs qui avaient cru en lui : 'Si vous vous attachez à ce que je vous ai dit, vous serez vraiment mes disciples, et vous connaîtrez la vérité et la vérité vous libèrera'." (Jean VIII 31-32).

(7) [Le cavalier qui monte le cheval blanc figure le Christ : il est "Roi des rois et Seigneur des seigneurs". (Apoc XIX 16). "Il porte un nom qu'il est seul à connaître... son nom se dit 'Le Verbe de Dieu'." (Apoc XIX. 12-13). Seul le Verbe de Dieu Se sait Soi-Même.

(8) "Le Verbe s'est fait chair" (Jean I. 14). "[Jésus au Père] : ils ont reconnu en toute vérité que je suis venu d'auprès de vous : ils ont cru que vous êtes celui qui m'avez envoyé" (Jean XVII. 8). "Comme le Père m'a envoyé, à mon tour je vous envoie" (Jean XX. 21).

(9) Jean XIV. 6. "C'est l'esprit qui témoigne que le Christ est vérité" (I Jean V.6).

(10) "Ma doctrine n'est pas ma doctrine. Elle est de celui qui m'a envoyé" (Jean VII. 16). [Ma doctrine est parfaitement mienne, bien qu'elle ne soit pas de moi, attendu que : et moi-même et ma doctrine, uniment sommes "du Père"].

(11) "Bien que je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est vrai, parce que je sais d'où je suis venu et où je vais ["Je suis sorti du Père, et suis venu dans le monde ; je quitte le monde à mon tour et m'en vais vers le Père" (Jean XVI 28)]" (Jean VIII. 14). "Il y a moi qui me rends témoignage à moi-même, et le Père qui m'a envoyé rend témoignage de moi". (Jean VIII. 18).

(12) "Si je viens à juger, mon jugement à moi a valeur de vérité, parce que je ne suis pas seul : il y a moi et il y a le Père qui m'a envoyé" (Jean VIII 16). [cf Jean V. 30]. "Celui qui m'a envoyé est avec moi ; il ne m'a pas laissé seul, parce que toujours je fais ce qui lui plait" (Jean VIII. 29). "Je ne serai pas tout seul, car le Père est avec moi" (Jean XVI. 32)

(13) "Ce que je dis est cela même que le Père m'a enseigné" (Jean VIII. 23). "Les paroles que je vous dis, je ne les dis pas de mon propre chef ; mais c'est le Père, qui est en moi à demeure, qui accomplit ses œuvres" (Jean XIV. 10). "Je vous ai appelés amis [et non "serviteurs"], parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père" (Jean XV 15).

(14) "Moi, je suis né et je suis venu dans le monde, à seule fin de rendre témoignage, à la vérité" (Jean XVIII. 37). Ainsi le Christ témoigne-t-il de Lui-Même (note 11), attendu qu'Il est la Vérité (note 9). D'une manière plus précise, Jésus meurt pour témoigner qu'Il est le Fils de Dieu : "Pilate dit [aux grands prêtres] : 'Prenez-le, vous ! et le crucifiez ! Car moi, je ne trouve en lui aucun motif [de le condamner]'. Les Juifs lui répondirent : 'Nous avons une loi. Et d'après la Loi, il doit mourir : parce qu'il s'est fait Fils de Dieu'." (Jean XIX. 6-7). L'objet du Témoignage est donc formellement d'en Haut, comme le Témoin l'est Lui-Même.

(15) "Dans le monde, vous aurez de la tribulation. Mais confiance, Moi je suis vainqueur du monde" (Jean XVI 33).

(16) Voici que le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David, a été vainqueur ; il ouvrira le livre et ses sept sceaux" (Apoc V. 5). "Ouvrir le livre", c'est scruter, diffuser, faire que devienne réalité, la prédestination de tout l'univers créé.

(17) "Ils seront tous en l'état de pouvoir être enseignés par Dieu". (Jean VI. 4-5). On peut désigner par "docibilité" l'état du mens qui se laisse transpénétrer par la Vérité, et, par elle informer. L'acte de la Foi consiste certes à tendre vers la Réalité, dans la médiation intelligible de l'article révélé ; mais il subsiste dans la Communication infuse et intime de la Lumière révélante : "Christus habitare per fidem in cordibus nostris" (Eph III 17).

(18) Heb XII. 2.

(19) "Qui croit au Fils de Dieu a, en soi, le témoignage de Dieu" (I Jean V. 10). Le "témoignage de Dieu", c'est la Vérité même, en acte de communication" [cf notes 11 à 14].

(20) "La victoire qui a vaincu le monde, c'est notre foi" (I Jean V. 4). "Tout ce qui est né de Dieu est vainqueur du monde" (Ibid). "Qui est vainqueur du monde, si non celui qui croit que Jésus est le fils de Dieu" (I Jean V. 5).

(21) "La foi est la substance des choses que nous espérons" (Heb XI. 1).

(22) Jean I. 1-4.

(23) "Mais pour les lâches, les renégats... les idolâtres et tous les menteurs, leur part est dans l'étang embrasé de feu et de soufre. C'est la seconde mort" (Apoc XXI. 8 ; XXII. 15).

(24) C'est Jésus qui parle, aux pharisiens en particulier (Jean VIII. 23).

(25) "L'homme naturel [(Vulgate : "animal"), c'est-à-dire celui qui n'a pas la Foi], lui, n'est pas en état de recevoir ce qui vient de l'Esprit de Dieu. C'est folie pour lui. Il est incapable d'y rien comprendre, attendu que cela doit être entendu spirituellement. Le spirituel au contraire juge de tout, tandis que nul ne le peut juger" (I Cor II. 14-15). "Ignoreriez-vous par hasard que les saints jugeront le monde" (I Cor VI. 2). "J'ai jugé [devoir] ne rien savoir parmi vous, que Jésus-Christ] crucifié" (I Cor II. 2). Un tel jugement ne peut être proféré qu'à partir de l'en-Haut.

(26) Tout acte de Foi exige l'adhésion, concomitante à cet acte, au fait que Dieu est : adhésion d'ailleurs fondée sur la révélation : "Je suis celui qui suis" (Exode III. 14).

(27) Le désaccord ne peut être qu'apparent, ainsi que l'a rappelé Vatican I : "Bien que la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais y avoir, entre la foi et la raison, de véritable dissenssion (vera dissensio)" (Const. dogmatica Dei Filius, cap 4 : de fide et ratione ; DS 3017). L'opposition ne vient pas

nécessairement d'une erreur de la raison s'exerçant dans son ordre propre ; elle vient de ce que la raison, remontant à partir de l'en-bas, ne saisit pas adéquatement TOUTES les données qui ne laissent pas d'être divinement immanentes au jugement de la Foi. L'erreur de la raison vient de ce qu'elle juge, alors qu'elle devrait susprendre le jugement.

(28) Considérons à titre d'exemple, la [célèbre] question de la "liberté religieuse". L'homme a, en justice, des devoirs à l'égard de Dieu son Créateur. D'où : la religion naturelle est une partie de la justice, et elle est une vertu que l'homme doit pratiquer. La religion naturelle peut, a priori, prendre de multiples formes. A priori, toutes ces formes sont également respectables, chacune constituant, pour qui la suit, la religion naturelle telle qu'il doit la pratiquer. Telle religion n'est à proscrire, totalement ou partiellement, que si elle va à l'encontre du droit naturel, ou si elle prétend s'asservir les autres religions, privant ainsi leurs adeptes de la liberté à laquelle ils ont droit. Dans cette perspective, tout collectif humain peut manifester, même extérieurement, les convictions religieuses communes aux membres qui le composent ; étant cependant exclues celles de ces manifestations qui "troubleraient l'ordre public". Telle est la doctrine de Vatican II. Elle est effectivement fondée, SI on ne considère la religion que selon l'ordre et la lumière naturels. Tandis que cette même doctrine cesse d'être justifiée, et même elle est erronée, si on fait état de LA religion révélée, celle qui primordialement vient d'en-Haut, procède de l'en-Haut vers l'en-bas. LA religion révélée exclut en effet, de droit divin, tout ce qui lui serait opposé ; elle exclut EN DROIT qu'un collectif humain puisse manifester des convictions non conformes à ce qui est divinement révélé. On ne concèdera EN FAIT de telles manifestations que si leur interdiction absolue trouble gravement l'ordre public. Telle est la doctrine traditionnelle. Les deux doctrines s'opposent entre elles, comme les deux points de vue qui les commandent nécessairement et respectivement. On discerne bien, sur ce cas typique, quelle est l'origine des erreurs contenues dans Vatican II : à savoir la prétérition [ou le refus] de l'ordination qui existe en droit entre deux points de vue : celui de l'en-Haut vers l'en-bas devant, quant aux conclusions, normer inconditionnellement celui de l'en-bas vers l'en-Haut.

(29) Monsieur Bontemps reprend, dans sa lettre, les arguments exposés par les auteurs auxquels d'ailleurs il renvoie explicitement, savoir : ML GUÉRARD DES LAURIERS [dans : Cahiers de Cassissiacum N° 1] ;Bernard LUCIEN [dans : Documents de catholicité 1984]. Monsieur Bontemps, en outre, témoigne comme CROYANT. Pourquoi Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais répond-il seulement maintenant aux arguments qu'il connaît depuis huit ans ? Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais se montre en fait plus sensible au mouvement d'opinion amorcé par la protestation de Monsieur Bontemps, qu'à l'exigence de la vérité. C'est malheureusement ce que confirme sa réponse à Monsieur Bontemps : sauver Écone à tout prix, fût-ce en affirmant et en diffusant l'hérésie.

(30) L'usage croissant et abusif du mot "valable" entraîne beaucoup de confusion. Car ce mot emmêle en fait entre eux deux points de vue différents. Une proposition non ambigue doit être qualifiée : "vraie ou fausse", par référence à la réalité. La déclarer : "valable ou non valable" consignifie qu'on la réfère à des critères ou conventions subjectifs qui constituent un univers FICTIF. De même un acte humain doit être déclarer : bon, s'il est conforme aux normes de la moralité, mauvais dans le cas contraire. Tandis qu'on dit : l'acte est "valable", si on prétend le justifier par un motif d'utilité étranger à la moralité. Le "valable" et le "peut-être" sont, par excellence si on peut dire, les catégories de la séduction : celles dont Satan use si habilement.

(31) "Expliquez-nous bien le sens de la parabole [de l'ivraie] (Matt XIII 36)"

(32) Nous renvoyons à notre article. Cahier de Cassissiacum N° 3, pp 11-154.

(33) Nous l'avons établi : "L'Église militante au temps de Monseigneur Wojtyla" (BOC, N° 101 ; Juin 1985, pp 12-24).

(34) Ainsi : un Bref du Pape, les décisions prises par le chef de famille, l'ordre donné par un général, les lois [supposées non injustes] qui régissent un pays...

(35) "Ideoque ejusmodi Romani Pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles esse" (Vatican I Const "Pastor æternus", 18.07.1870 ; cap 4 fin, DS 3074).

(36) Que le Magistère infaillible présente ces deux formes, c'est une vérité de Foi : ainsi que l'établissent les travaux cités au début de la note 29. Expressément niée par Écone, dix ans durant, cette vérité de Foi est enfin reconnue par Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ; mais elle est reconnue sous une forme dénaturée, dont, en pratique, l'application est en contradiction avec la véritable et authentique vérité. Dénouer cet écheveau ne peut être que laborieux, et c'est à quoi ces quelques pages sont consacrées.

(37) "Non est enim potestas nisi a Deo" (Rom XIII. 1)

(38) "Nul ne connaît la fin terrestre de la Mère de Dieu".

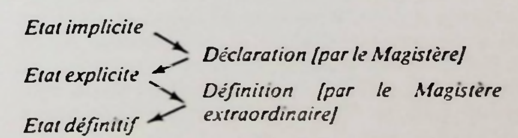
(39) "Marie est au ciel, avec son âme et avec son corps".

(40) Nous croyons que la Sainte Vierge n'est pas morte, ce que nous avons naguère exposé dans plusieurs revues. [Pie XII, ému de la miraculeuse visite du petit Gilles Bouhoure (4 ans), a INTENTIONNELLEMENT laissé ouverte cette question, dans la Bulle Munificentissimus qui définit l'Assomption] Nous en sommes d'autant plus libre pour évoquer le témoignage des évangiles apocryphes. Privés de valeur canonique, ils renseignent du moins sur la croyance commune. Le corps virginal où "Le Verbe s'est fait chair" (Jn I.14), n'a pas connu la corruption. Sa place est au Ciel, avec celui de Jésus, et non dans le tombeau que les Apôtres trouvent vide.

(41) Dès le VI[e] siècle, on croyait en Gaule à l'Assomption de la Sainte Vierge. La fête en était célébrée à Rome au VII[e] siècle ; et le Pape Saint Léon IV, vers 847, lui donna vigile et octave, au moins dans la basilique de Saint Laurent hors les murs. En France, une procession se fait le 15 août, en souvenir du vœu de Louis XIII qui, le 10 février 1638 consacra son royaume à Marie.

(42) "Je crois toutes les vérités que Vous nous enseignez par votre Église". "Je crois telle vérité, PARCE QUE L'Église me la présente comme étant révélée". la Lumière révélante porte sur la présentation par l'Église, en même temps que sur la vérité révélée. Et c'est pourquoi il serait radicalement faux d'affirmer : "Je crois telle vérité parce qu'on y a toujours cru" ; la Lumière révélante ne porte pas sur un fait même surnaturel, contingent par rapport à la vérité elle-même.

(43) L'opération-acte [du Magistère] qui fait passer la doctrine de l'état implicite à l'état explicite, est désigné par le mot : déclaration. L'opération-acte [du Magistère extraordinaire] qui fait passer la doctrine de l'état explicite à l'état définitif, est désignée par le mot : définition



(44) C'est pourquoi, Monsieur Bontemps l'a rappelé, Vatican I pose a parité, pour la certification de l'article révélé, le Magistère solennel, et le Magistère ordinaire universel : "sive solemni judicio, sive ordinario et universali magisterio" (Constitutio Dei Filius, cap 3 ; DS 3011).

(45) Telle proposition appartient au Dépôt, ou bien : NON. De cette appartenance, il y a certitude, ou bien : NON.

(46) "In foro conscientiæ", que le Droit canon distingue du "forum externum". Par exemple : canon 2314. 2°.

(47) "[Tous les apostats, ou hérétiques ou schismatiques] : incurrunt ipso facto excommunicationem" (Can 2314. 1°).

(48) "Le primat de juridiction sur toute l'Église de Dieu a été conféré immédiatement et directement au bienheureux apôtre Pierre par le Christ Seigneur" (Vatican I. Const. Pastor æternus, cap 1 ; DS 3053).

(49) C'est l'un des pseudonymes dont use Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais. Cette quinzième leçon se trouve dans la revue : Fideliter N° 16, pp 17-22)

(50) Notamment par Monsieur Michel Martin, dans la revue : "De

Rome et d'ailleurs". Nous avons réfuté le sophisme de Michel Martin (Cahiers de Cassissiacum N° 5, pp 5-37) ; sophisme que Michel Martin tient du seul théologien par lui reconnu, savoir Vigouroux.

(51) Le Magistère ordinaire universel est un critère DIRECTIF a priori, c'est-à-dire qu'il précède la qualification : "révélé", dont il est le principe prochain. Saint Vincent de Lérins a donné au critère OBJECTIF a posteriori ; c'est-à-dire que ce critère, s'il est réalisé, témoigne que la qualification : "révélé" est elle-même déjà réalisée. Mais il se peut que telle proposition soit révélée, bien que le critère lérinien ne soit pas, pour elle, réalisée. Cf abbé Bernard Lucien. "Le canon de saint Vincent de Lérins". Cahiers de Cassissiacum N° 6, pp 83-96.

(52) Quoi qu'en ait dit Paul VI, alors qu'il n'était plus Pape formaliter, Vatican II ne se présente pas comme étant seulement un acte du Magistère ordinaire. Les Faits portent en eux l'évidence du contraire.

(53) "L'excommunication est dite anathème, en particulier lorsqu'elle est infligée selon les solenités décrites dans le Pontifical romain" (Canon 2257. 2°)

(54) Vatican I Consitutio "Dei Filius", de fide catholica ; cap IV, DS 3014. Qui affirme le contraire encourt l'anathème [canon 6, DS 3036].

(55) "Même avec l'existence de ce magistère ordinaire [c'est-à-dire : tous les Évêques, même disséminés, en communion avec le Pape], il arrive parfois, soit que les vérités enseignées par ce magistère ordinaire et déjà définies soient conbattues par un retour à l'hérésie, soit que des vérités non encore définies, mais tenues implicitement ou explicitement, doivent être définies ; et alors se présente l'occasion d'une définition dogmatique..." (MANSI, tome 52, colonne 764 C 1-7). [cf abbé Bernard Lucien. L'infaillibilité du Magistère ordinaire et universel de l'Église ; pp 21 sv]

(56) Ainsi, il y a généralement "controverse", au sein même de l'Église, AVANT qu'une vérité même déjà enseignée soit définie. Il y eut controverse, AVANT la définition de l'infaillibilité, même au sein de la "Deputatio fidei" dont Monseigneur d'Avanzo faisait partie.

(57) "La doctrine de foi... est un dépôt divin confié à l'Épouse de Christ, pour être fidèlement gardé et infailliblement déclaré" (Vatican I.Const de fide cath, cap.4 ; DS 3020).

(58) Faut-il en dire autant de Vatican II comme personne morale, du Cardinal Montini et de Monseigneur Wojtyla, qui ont censément reçu la Foi sous le Magistère de l'Église, et qui ont si bien "controversé" qu'ils ont en fait adopté la thèse des "progressistes" ? Oui, il faut dire qu'en droit Vatican II, Montini, Wojtyla, sont anathèmes et hors l'Église ; bien qu'on ne puisse l'affirmer en fait, au point de vue canonique, parce qu'il n'existe pas actuellement dans l'Église une "Autorité" qui serait habilitée à le déclarer : soit immédiatement, soit en donnant effectivement au Droit canon, pour les lois purement ecclésiastiques la force exécutaire que celui-ci tient seulement de l'Autorité EN ACTE.

(59) "Nullam umquam habere possunt justam causam mutandi aut in dubium fidem eam dem revocandi" (référence, note 54 ; DS 3014).

(60) "Si quis dixerit... ut catholici justam causam habere possint fidem, quam sub Ecclesiæ magisterio fam susceperunt, assensu suspenso in dubium vocandi... a.s." (DS 3036).

(61) Deux propositions sont dites être "convertibles entre elles" si chacune d'elles entraîne l'autre comme sa conséquence nécessaire.
En l'occurence, les deux propositions sont : [A] "le droit à la liberté religieuse est en justice fondé" ; [B] "Toutes les religions sont à parité". Poser A comme étant vraie dans la réalité, requiert de poser B comme étant vraie dans la réalité. Et réciproquement. A et B sont convertibles.
Il y a derechef convertibilité, entre B et : [C] "La religion catholique fondée par Jésus-Christ n'est pas LA religion révélée".
La convertibilité est "transitive" ; c'est-à-dire que : si A et B sont convertibles, et si B et C sont convertibles, alors A et C sont convertibles. C'est pourquoi, dans ce qui suit immédiatement, nous considérons indifférement parce qu'équivalament : soit A, soit B, soit C.

(62) Car, nous le répétons, Monseigneur d'Avanzo n'emploie pas cette expression ; laquelle, l'expérience le prouve malheureusement, est source d'équivoque.

(63) C'est premièrement cette référence permanente à la Tradition qui manifeste le caractère homogène du développement doctrinal. Que ce soit au nom de cette homogénéité qu'à la veille du Concile les "progressistes" aient contesté Quanta cura, relève de la mauvaise foi, de l'imposture..., sinon du guignol. On est fort surpris, et peiné, que Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais accorde tant de respect et de crédit à ces sataniques facéties, au point de les ériger en seconde prémisse de son second syllogisme !

(64) C'est identiquement la même que celle ci-dessus [IVaa] relevée, entre le Magistère ordinaire universel et le critère proposé par Saint Vincent de Lérins.

(65) Les pitreries wojtyliennes [Casablanca, Rome, l'Inde... Assise] sont la consécration officielle et spectaculaire du : "droit à la liberté religieuse".

(66) Léon XIII "Apostolicæ curæ" [Nullité des ordinations anglicanes] DS 3318.

(67) "Diminutæ sunt veritates a filius hominum" (PS XI.2).

(68) "Garde le dépôt, o Thimothée" (I Tim VI 20). "Garde le bon dépôt, avec l'assistance du Saint Esprit qui habite en nous" (II Tim I.14). cf note 57. La doctrine, objet de Foi, est vivante. Elle se développe à la manière d'un vivant ; le fixisme est condamné, sous le nom de "Traditionalisme", lequel consiste à poser, comme norme suffisante : "faire comme avant". Mais il est évidemment exclu qu'une affirmation de l'authentique Magistère soutienne l'opposition de contradiction avec une doctrine déjà révélée. En affirmant comme étant divinement révélée une doctrine nouvelle qui soutient l'opposition de contradiction avec ce que Pie IX a infailliblement promulgué, Paul VI et Vatican II n'ont pas "gardé le dépôt" ; ils l'ont subverti. Ils sont hors l'Église et doivent concrètement être tenus pour tels ; bien qu'en fait, nul n'ait actuellement Autorité pour le déclarer. Seuls les évêques résidentiels AURAIENT EN FAIT Autorité, SI, au lieu de suivre Wojtyla dans le schisme capital, ils lui rappelaient, comme ils le DOIVENT quelle est la Vérité.

(69) Le fondement est ce sur quoi repose tout l'édifice. Si le fondement n'est pas à l'aplomb, l'édifice, tôt ou tard, s'écroule. Si, au principe véritable, on substitue des données qui lui sont semblables apparemment, mais s'en distinguent essentiellement, tout ce qui en découle est "subverti" : c'est-à-dire tourné à rebour, radicalement. Une inférence, correcte en elle-même, est porteuse de l'erreur qui en afecte le principe.

(70) "Originelle", c'est-à-dire que l'erreur, maintenant désavouée par Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, a pour origine le fait d'avoir substitué [sans en donner aucune raison] au principe véritable [savoir le Magistère ordinaire universel], une donnée vraie en elle-même, dans son ordre [savoir le critère de Saint Vincent de Lérins], laquelle N'EST PAS le principe véritable.

(71) Que le Magistère infaillible affirme sa propre infaillibilité, c'est le signe propre qu'il est divinement établi et assisté. Il participe le privilège d'auto-Témoignage dont jouit le Christ-Chef : cf Jean VIII.14. cf notes 11, 12, 13.

(72) Rappelons-en l'ennoncé. "Nous devons tenir ce qui a été cru partout, toujours et par tous" (cf IVaa).

(73) "le principal", à la fois : "ex parte objecti", puisque le caractère révélé fonde la qualification : VRAI, de l'énoncé ; "ex parte subjecti", puisque le caractère révélé constitue le motif formel de la Foi.

(74) C'est-à-dire que le critère lérinien, ne suffit pas, et donc ne se suffit pas comme règle de Foi. L'application en est d'ailleurs si difficile qu'elle est pratiquement impossible. "Partout, toujours et par tous...". Qui fera l'enquête ? Auprès de qui ? Si, aujourd'hui, X cesse de croire à ce que tous et lui-même croyaient hier, alors il ne sera plus vrai demain qu'on devra tenir ce qu'on devait tenir hier... ; attendu que, demain, aujourd'hui sera hier, et que, en ce futur hier qui est aujourd'hui, X ne croit plus. Le critère a valeur de confirmation a posteriori. Érigé en norme auto-suffisante, il introduirait le relativisme dans la Foi. C'est bien cela que visent les modernistes. Écone, en la personne de son théoricien

approuvé par Monseigneur Lefebvre, leur a rendu [et, par eux, à Satan père du mensonge (Jn VIII 44)] un immense service, au détriment de la Tradition.

(75) *Phainô : faire paraître, faire voir, rendre visible. La phénoménologie est cette discipline qui vise à coordonner entre elles les observations des choses visibles ressortissant à un domaine déterminé. Il y a, en ce sens, une phénoménologie de la Foi, dont la base est constituée par les comportements observables des croyants en acte de la Foi.*

(76) *Tandis que, dans l'ordre objectif, l'effet est la conséquence de la cause.*

(77) *Ainsi que nous l'avons ci-dessus (IVaa) observé.*

(78) *En l'occurence, le Magistère infaillible est la condition nécessaire et suffisante qui établit le caractère révélé de tel énoncé, avec une certitude absolue, convertible avec celle de la Foi théologale. Tandis que le critère lérinien n'est, pour le caractère révélé, qu'un* signe a posteriori, *une condition qui peut-être suffisante mais qui n'est pas nécessaire, et qui par soi seule, ne peut aboutir qu'à la certitude dite "probable" (cf note 74). Au point de vue pratique, le critère lérinien est parfaitement récapitulé dans la "consigne" tout à fait éconienne : "Faire comme avant". Cette "consigne" sclérose l'instinct de la Foi, et rend impossible en fait de justifier [comme le recommande Saint Pierre (I Pet III 15) le comportement par lequel on croit devoir témoigner.*

(79) *Cf IVab, et II. La valeur juridique et la portée réelle de la décision prise par les parents seraient constituées par l'acquiessement des enfants. Tout comme le caractère révélé de telle proposition serait établi par l'acquiescement des croyants.*

(80) *Cette méprise, consistant à confondre deux sens opposés [l'en-bas vers l'en-Haut, remplaçant l'en-Haut vers l'en-bas] est semblable à celle de l'automobiliste qui, s'apprêtant à déboucher sur l'auto-route A6 prendrait la direction de Paris pour celle de Lyon. Que les catholiques se gardent de suivre l'Évêque [Monseigneur Lefebvre] qui prône de telles erreurs. "Si un aveugle conduit un aveugle [en faisant comme avant aveuglément] tous deux tomberont dans la fosse" (Matt. XV 14).*

(81) *Tel est le thème de l'encyclique : "Redemptor hominis". cf Cahiers de Cassissiacum, N° 3-4 ; pp 113-131.*

(82) *Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais avoue avoir du réfléchir longtemps pour arriver à ce résultat. C'est fort heureux ! l'habileté n'est vraiment un danger que si elle est spontanée.*

(83) *Nous désignons ainsi la pseudo-Autorité, les Wojtyla et Montini, qui ne sont pas EN ACTE Vicaire de Jésus-Christ.*

(84) *Celle que désavoue, maintenant, "dix ans après", Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais ; mais que Monseigneur Lefebvre, lui, n'a pas [encore] désavouée, et que l'on continue d'innoculer dans tous les prieurés.*

(85) Adæquatio rei et intellectus. *L'esprit est dans la vérité, s'il est conforme à la chose TELLE QU'ELLE EST, non "telle qu'on voudrait qu'elle fût."*

(86) *C.Q.F.D. "Euge serve bone et fidelis" (Luc XIX. 17). Bravo Monsieur l'abbé : c'est cela que vous aviez mission de démontrer. Premier prix de vertu. Mais la preuve ne vaut* rien *[cf IVbb] : zéro éliminatoire en logique formelle.*

(87) *C'est donc de cette doctrine* effectivement *diffusée que nous parlons, celle dont, DEPUIS DIX ANS sont* endoctrinés *les fidèles des "prieurés", et les enfants des écoles tenues par "la Fraternité". "Il n'y a infaillibilité QUE SI le Pape parle ex cathedra" : voilà ce que répête, avec la docte morgue qui est le label d'Écone, le "fidèle moyen" [et même, et surtout* infra *moyen] des "prieurés". On [c'est-à-dire certains abbés d'Écone] commence à "raconter", à faire courrir le bruit que Monseigneur Lefebvre "a toujours cru à l'infaillibilité du Magistère ordinaire universel". Que Monseigneur Lefebvre ait toujours eu l'intention de croire le contraire de ce qu'il exige encore d'enseigner publiquement sous sa responsabilité, cela confirmerait simplement que "l'enfer est pavé de bonnes intentions". Il n'y a absolument rien à connaître de ces intentions-là ! Elles ressortissent au "mystère d'iniquité" (II Thess II 7). Dieu SEUL peut en juger.*

(88) *Nous disons "satanique", car il réalise d'une manière très subtile la subversion FONDAMENTALE. Étant considérés A et B, et le fait que par nature* A est avant B, *le modernisme ne nie ni A ni B, il fait en sorte que, au moins implicitement, soit affirmé :* B est avant A. *L'erreur porte sur l'ORDRE. A l'ordination vraie : "A avant B", est substituée l'ordination fausse : "B avant A". Le procédé est subtile, parceque la plupart des humains se bornant [tout au plus] à distinguer les deux* termes *A et B, ils renoncent à l'effort d'atention que requiert,* de surcroit, *le fait de VISUALISER INTELLIGIBLEMENT, non plus seulement A et B, mais* en outre l'ordination entre A et B. *En sorte que la plupart des humains sont malheureusement induits en erreur par le procédé moderniste. Ainsi par exemple, il y eut des "hérésies franches" qui consistaient à nier, ou à minimiser, dans le Christ, soit la nature divine, soit la nature humaine. L'hérésie wojtylienne [le roman de la route !] est plus subtile. Elle pose,* et respecte comme il se doit, *l'une et l'autre natures ; mais fait en sorte que, pratiquement, la préséance soit donnée au "central" sur le "principal", c'est-à-dire* à la nature humaine sur la nature divine. *Cela entraîne, fût-ce implicitement mais inéluctablement, de nier le Christ* complètement. *Si on met la clef de voute à ras de terre, tout croule ! Le procédé moderniste n'est pas un hérésie franche ; il est radicalement mensonger : Il est une hérésie pour ainsi dire au second degré : il détruit* tout *[en invertissant l'ORDRE] ; alors que, conservant les termes, il paraît* tout *conserver.*

(89) *Et cela d'autant plus qu'Écone se présente comme étant LA* tradition, *hors laquelle il n'y a point de salut, comme étant en particulier l'unique bastion de l'anti-modernisme. Cette allégorie étant trompeuse par rapport à la réalité, elle confirme par le fait même que l'inspiration et la méthode éconiennes sont radicalement d'essence moderniste, ...quoi qu'en veuillent d'ailleurs Monseigneur Lefebvre et Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais, sincères mais manipulés et aveuglés.*

(90) *L'escamotage satisfait parfaitement à cette condition imposée A PRIORI. Attendu que le critère de Saint Vincent de Lérins ne permet d'atteindre pratiquement que la "certitude probable" (cf notes 74 et 78) : et non la certitude absolue qui seule convient au Magistère infaillible et à la Foi théologale. Substituer FALLACIEUSEMENT le critère de Saint Vincent de Lérins au Magistère ordinaire universel permet d'affirmer FALLACIEUSEMENT que le "magistère ordinaire universel"* à la mode Vigouroux *(voir note 49) n'est pas infaillible. Voilà pour la motivation de l'escamotage.*

(91) *Au point de vue de l'épistémologie et de la métaphysique (IVaa). L'identification fallacieuse en laquelle consiste l'escamotage, enclôt un sophisme, par confusion entre la cause et l'effet.*

(92) *Qu'on veuille comprendre : Rome, de la Tradition ; "rome" de la subversion.*

(93) *"Quo circa minime par est conditio eorum, qui per cæleste fidei donum catholicæ veritati adhæserunt, atque eorum, qui ducti opinionibus humanis falsam religionem sectantur" (cf note 54).*

(94) *Le syllogisme de la théologie classique comporte une majeure* de Foi, *et une mineure* de raison : *le "medium" commun à la majeure et à la mineure, étant d'ailleurs* élaboré, *expressément sous la mouvance de la Foi. Et il y a, entre la majeure et la mineure, entre la lumière de la Foi et celle de la raison,* co-ordination. *En cette co-ordination consiste précisément la DÉMONSTRATION. L'"économie" [si l'on peut dire] de l'argument moderniste est* toute autre, *cet argument est fallacieux ; parce que loin d'être une coordination, il est la juxtaposition de deux données qui se présentent comme étant semblables, et qui, en réalité, soutiennent entre elles l'opposition de contrariété, voire de contradiction. En fait, "*l'hypo-thèse*" n'est pas du tout coordonnée à la "thèse" ; elle lui est* substituée. *En sorte qu'EN FAIT c'est la thèse qui est subordonnée à l'hypo-thèse. La thèse peut encore s'appliquer, mais seulement dans la mesure où le résultat concret de cette application est strictement normé par l'hypo-thèse. C'est la subversion FONDAMENTALE. Elle se déroule sous nos yeux. Elle fait, de la théologie, une anti-science, contraire par conséquent à la théologie traditionnelle.*

(95) *Telle fut l'origine de ladite "Fraternité Saint Pie X". Elle fut, tous dès le début le savaient et en convenaient, ce qu'elle demeure, à savoir une entité non spirituelle, mais* purement juridique. *Elle permettait à Monseigneur Lefebvre, supérieur, d'ordonner les membres de ladite Fraternité, sans en référer à*

leurs évêques respectifs. La Fraternité Saint Pie X a été officiellement érigée à Fribourg le 01/11/70. En réalité, cette érection est nulle, attendu que le Cardinal Montini et les évêques en communion avec lui, ont aliéné leur officium à partir du 7 décembre 1965. Nous n'évoquons ces choses que pour montrer, bien concrètement, quelle est la mentalité de Monseigneur Lefebvre. Il crut, il croit encore, avoir besoin du "pape" qui, en se sabordant, a fait sombrer tous les évêques qui lui sont unis. Autant organiser la victoire avec le généralissime qui a trahi pour pouvoir capituler.

(96) "Qui ne croira pas sera condamné" (Marc XVI.16).

(97) "Cette statue avait la tête d'or fin,... les pieds en partie de fer et en partie d'argile" (Daniel II.33).

(98) Étudiant à Munich, et puis fervent disciple de Joseph Ratzinger, Monsieur l'abbé Smidberger cumule, avec les motivations de Monseigneur Lefebvre en faveur de la thèse : "Wojtyla est en acte le Vicaire de Jésus-Christ", des raisons qui sont d'une toute autre nature. Il critique Wojtyla, pour désamorcer toute suspicion ; et puis il a l'outrecuidence d'évoquer encore le cas d'Honorius [cf Cahiers de Cassissiacum N° 1 ; pp 52-53], pour paraître pourvoir conclure : "Wojtyla est pape".

(99) C'est ce que fait, loyalement, Monsieur l'abbé Tissier de Mallerais. Par contre, propager que : "Monseigneur Lefebvre [ou Écone] a TOUJOURS CRU [sic] à l'infaillibilité du Magistère ordinaire universel", est un mensonge éhonté [cf note 23].

(100) Il y a, en cours l'élaboration, une troisième formulation [...demain une quatrième] : laquelle est, comme les deux précédentes, une énorme farce ex parte auctoris, et une satanique tromperie ex parte objecti.

(101) Il est révélé que l'Église militante a en droit un chef visible qui est le Vicaire de Jésus-Chrsit. Il n'est pas révélé que cet homme soit Wojtyla.

(102) D'ABORD, eu égard à l'ordre de nature selon lequel la connaissance est acquise par le sujet ; ordre qui est à l'inverse de l'ordre ontologique que soutiennent entre elles les différentes réalités.

(103) Dissocier l'essence et l'être, entraîne : soit le platonisme, soit l'existentialisme.

(104) Ipso facto, parce qu'une puissance n'erre pas dans la saisie de l'objet qui lui est propre. L'esprit est "capax entis".

(105) C'est-à-dire, à la racine même de l'acte posé ; par une mise en condition aberrante de la puissance qui est le principe de l'acte.

(106) "Qui n'est pas avec moi est contre moi" (Matt XII.30). Le Christ étant la Vérité (Jn XIV.6), qui néglige de se vouloir conforme à la vérité, est en fait contre la vérité.

(107) "Concevant l'énoncé, l'esprit tend vers la réalité" (Saint Thomas)

(108) Apoc XIII.1. "Wojtyla est Pape" : voilà la fidélité au Siège apostolique et à sa visibilité. "Il faut désobéir à Wojtyla" : voilà la fidélité au Traditionalisme : il faut "faire comme avant". Le lefebvrisme est, objectivement, un modernisme virulent. Loup rapace, habit de brebis (Matt VII.15).

(109) Cela est manifeste dans la Constitutio Pastor aeternus.

(110) Operatio sequitur esse.

(111) Nous l'avons vu ci-dessus. La première formulation, en identifiant au critère lérinien le Magistère ordinaire universel [IVa], réalise la subversion fondamentale, sous la forme de l'inversion dans la subalternation. La seconde formulation de la doctrine éconienne réalise la subversion fondamentale, en outre en posant une hypo-thèse qui est la contradictoire de la thèse [IV bb.c'].

(112) B. Tissier de Mallerais. La théologie de Vatican II dans la déclaration sur la liberté religieuse. Esquise historique. Le catholicisme libéral [Fideliter, juillet-août 1986, N° 52 , pp 19-23]

(113) Il y a analogie, selon l'être, entre le Créateur et la créature. Il n'y a pas analogie entre la créature et le néant.

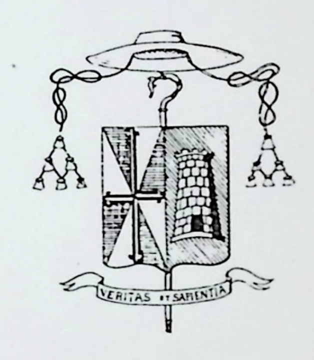
(114) La tolérance dont il peut-être question selon l'esprit catholique, se prend d'un point de vue formel DIFFÉRENT de celui selon lequel la thèse exclut en droit toute tolérance. La Cité catholique exclut ex se les protestants. On les y tolère cependant, si, pour les en exclure, il faut les massacrer : le risque serait alors réel, que la Cité ne fût catholique qu'en cessant d'être chrétienne. Mais cette tolérance ne soutient aucunement un rapport d'"analogie" avec l'exclusion de droit concernant les protestants. Tolérer et exclure, considérés sous le même rapport ne sont pas des "analogues" ; ce sont des choses contraires : dont on ne voit pas même comment on pourrait leur appliquer un nom qui fût analogue.

(115) L'abbé appelle : "progressistes" les hérétiques (cf Vbb.a'd') ; et : "analogues" des choses qui s'excluent mutuellement ! la confusion du langage est l'un des traits propres au modernisme.

(116) "Et cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos" (Jean VIII.32).

(117) Jn II.4 ; Jn XVII.1. Heure de Cana, Heure de l'Agonie.

=



SOUS LA BANNIÈRE

Bimestriel Commission paritaire n° 67.394

Directeur : A-M Bonnet de Viller - 18260 VILLEGENON **Abonnement : 100 F par an - de soutien 200 F - étranger 120 F**

Chèques bancaires à l'ordre de A-M Bonnet de Viller ou C.C.P. 30.173-05 V La Source

Imprimerie du Pays Fort — "Les Guillots" — Villegenon — 18260 Vailly-sur-Sauldre • Dépôt légal 4e trimestre 1986